



# Enbata

Mensuel

Succès de  
Gure Esku dago

MENSUEL  
POLITIQUE BASQUE  
Juillet 2014  
N° 2287  
3,00 €

# Servir ou piéger le Pays Basque ?

ISSN 0294-4596  
91770294459006



# Incarner la vision abertzale

● Jakes Abeberry

Contrairement à ce qui était programmé, nous ne sommes pas dans un projet de décentralisation. L'acte III de la décentralisation affiché n'est, en fait, qu'un réaménagement de la gestion territoriale. Defferre en 1982 avait, lui, effectivement transféré des compétences, et les moyens de les mettre en oeuvre, du pouvoir central aux collectivités locales: lycées, collèges, routes, ports, trains, politiques économique et sociale... allant jusqu'à supprimer l'autorité de tutelle des préfets, incarnation du primat de l'Etat, et dotant la Corse d'un statut particulier. Le département Pays Basque resta seul en rade. Suivit, vingt ans plus tard, l'acte II, bien plus timide, avec Raffarin créant le concept d'expérimentation et qualifiant constitutionnellement la république de *décentralisée*. Aujourd'hui rien de tel. L'Etat ne se dépouille d'aucun de ses attributs.

Dans le même temps, le Pays Basque a défini, dans un large consensus, son institution propre pour laquelle, à ce jour, le pouvoir central n'a eu que rejet et mépris. Il tente à présent une manoeuvre de rattrapage par la voix du préfet qui ne se contente plus d'assister aux réunions du Conseil des élus mais avance des propositions. Cette sollicitude nouvelle ne répond en rien à l'esprit de la revendication basque qui est celle d'une assemblée élue au suffrage universel direct, à fiscalité propre et dotée de compétences spécifiques. On pouvait raisonnablement penser que le big bang territorial décidé par le gouvernement, que cette remise en question institutionnelle d'une ampleur jamais atteinte, pouvait répondre à notre revendication. D'autant plus commodément que nos deux siècles de cohabitation avec les Béarnais et tous ses blocages volera en éclats par la disparition des Conseils généraux. Eh bien non! Nous ne participons pas de la grande réforme, le préfet nous ramène aux assemblages habiles des miettes du festin. Une voix autrement autorisée, celle de Michel Rocard, le 9 février 2007 à Saint-Jean-de-Luz à l'initiative d'Abertzaleen Batasuna, nous avait déjà alertés sur les possibilités offertes avec les outils existants. L'intercommunalité unique des 158 communes d'Iparralde proposée est inadaptée et dangereuse. Inadaptée car elle procède d'une vision jacobine de notre organisation sociale si diverse – géographique, économique, culturelle – qui doit le demeurer. Dangereuse par son échec inévitable dont le pouvoir s'exonérerait et ne manquerait pas de rendre responsables les basques eux-mêmes incapables de construire un destin commun. De plus, même si l'on s'achemine vraisemblablement vers l'élection au suffrage universel direct des intercommunalités, rien pour l'heure ne sera le garanti. Quand au plan B, celui de la fédération des intercommunalités d'Iparralde, si elle est possible, relève de l'efficacité de l'amicale bouliste.

Lorsque l'on voit les réticences de la classe politique française à se dépouiller de ses baronnies, on mesure la difficulté du gouvernement à tenir son pari. Le sénat, d'où venaient pourtant les premiers Etats généraux de l'acte III de la décentralisation, est déjà entré en résistance, reportant le débat pour consultation du Conseil constitutionnel. Qu'en sera-t-il lorsqu'il sera revenu à droite après son renouvellement en septembre? Et que dire du ministre de l'Intérieur rappelant que si les Conseil généraux disparaîtront, les départements, eux, seront maintenus faute d'une majorité constitutionnelle des 3/5<sup>èmes</sup> et, avec eux, le confortement du corps préfectoral! Gardons-nous bien d'anticiper les solutions de bricolage tant que la réforme n'est pas encore écrite. Débats, rencontres, vont se multiplier sur ce thème. Les abertzale organisés doivent y prendre leur part. Tout ceci nous porte à forger, défendre et partager notre doctrine institutionnelle spécifique et elle seule. Nous serons d'autant mieux compris et entendus dans le débat public si notre parole s'incarne dans un, ou une, leader. Si nos avancées municipales, paysannes, d'enseignement, médiatiques, économiques, confortent notre représentativité, elles dispersent tout autant nos engagements personnels. Chacun sent bien cette faiblesse. La gauche abertzale en pleine recomposition est à même de relever cette nécessité d'un leader indispensable à la visibilité de notre famille politique.

## Sommaire

### Lurralde Antolakuntza



#### ● Collectivité territoriale nouvelle donne ?

*Le préfet a présenté un projet devant répondre à la revendication d'institution spécifique au Pays Basque. Allons-nous passer à côté de la réforme territoriale voulue par le gouvernement et nous contenter des outils existants ? Enbata ouvre le débat.*  
pages 4 et 5



#### ● La Communauté Pays Basque peut-elle voir le jour ?

Par Max Brisson  
Page 6



#### ● Le Pays Basque a rendez-vous avec son histoire

Par Colette Capdevielle  
Page 7



#### ● La carotte et le bâton

Par Jean-René Etchegaray  
Page 8



#### ● A côté de l'histoire

Par Martine Bisautia  
Page 9



#### ● Préserver l'union sacrée

Par Peio Etcheverry-Ainchart  
Page 12



#### Aldia !

#### ● Kutxabank, un choix de société

Entretien avec Mikel Noval et Amaia Muñoa, représentants du syndicat ELA.  
Pages 10 et 11



#### Gizartea

#### ● Quoi, t'es pas encore à l'eusko ?

Par Txetx Etcheverry.  
Page 13



#### Ekonomia

#### ● Agression contre les CCI

Par Pantxo Bimboire  
Page 14



#### Lurra

#### ● Lurzaindia un an plus tard

Par Maryse Cachenaout  
Page 15



#### Politika

#### ● Ezkerraren ehorzketa

Par Andde Sainte-Marie  
Page 16



#### Historia

#### ● La résurgence de la mémoire historique

Par Anne-Marie Bordes  
Page 17



#### Irlanda

#### ● L'héritage des "Troubles"

Par David Lannes.  
Page 18



# Ahots bat

## ● Mixel Bidegain

**E**z da ez usteko haundirik izan prefetak, ekainaren 27-an, Hautetsien kontseiluaren aintzinean egin dituen proposamenetan. Alabainan, zenbait aste lehenago, gobernuaren ordezkariak berretsia zuen Parisek ez zuela lurralde kolektibitate berezirik onartuko Iparraldeko zat. Gaur egungo frantses legediak onartzen dituen antolakuntza posibilitateen barnean beharko zela aurkitu aterabidea, nolabaiteko ezagupen instituzional bat nahi bazen hiru euskal probintzientzat.

Prefetaren hitzen arabera, gobernuak ez dauka lurralde kolektibitate berezia egokitzen. Alta, ez hain aspaldi, beste lehen ministro sozialista batek, Lionel Jospin-ek, adieraztera eman zuen Iparraldeko hautetsien gehiengoaren onarpena bilduz geroz, euskal departamenduaren sortzea ez zela baztertuko. Gaur egun, hautetsien gehiengo osoa Lurralde kolektibitatearen alde dago. Gainera, kontra ziren hiru hiri nagusietako auzapezak erretiratu dira martxoko hauteskundeetan, hiru aldekorik tokia utziz.

Orduan, eskakizunaren legitimitate demokratikoa ez da zalantzan jartzekoa.

Orain arte, baldintza bat bete orduko, Parisek beste baldintza bat ezartzen zigun gure ezagupen instituzionala baztertzeko. Orain berriz, ez da baldintzarik gehiago aipatzen, ezetza ez da justifikatzen: ezetza eta kitto. Ezetza onartu behar da ala ez? Prefetaren herri elkargo bakarraren proposamena onartu behar da ala ez?

Lehenik, azpimarra dezagun prefetak deserdiratze prosesuaren 3. aktaren barnean kokatzen duela delako herri elkargo bakarraren sortzea. Hori da zinez jendea zozoarentzat hartzea, gaurko legediak herri elkargoen bateratzea onartzen baitu. Orduan, ez da batera legea aldatze beharrik herri elkargo batzuk bateratzeko bidea hartu nahi badute. Iparraldeko herri elkargo baten sortzeak ez du deus ikustekorik deserdiratze legearekin. Hautetsien nahikaria aski du. Behar diren tresna juridikoak hor dauzkate. Jadanik dagoena berrikuntza balitz bezala presentatzea gezurka aritzea da.

Herritar askok, abertzaleak barne, prefetaren proposamena aitzinapen bat bezala hartuko dute, "real politik"aren izenean. Prefetak dioen bezala "teknikoki egokia" da. Teknikoki behar bada bai. Politikoki ez. Iparraldeak behar duena ez da azpitolakuntza institu-

zional bat, erdibideko eredu zerbeit, beti goragokoen -eskualdearen edo departamenduaren- meneko izanen den zerbeit. Zinezko nortasunik eta eskumenik ukanen ez duen zerbeit. Gainera, gaurko herri elkargoen buruzagiek beren feodalitate ttipientzat duten atxikimendua jakinik, elkargo bakar baten faboretan hara-kiri egitea ez dute sekula onartuko. Orduan gertatuko dena da, arrabots mediatiko hau ixil du eta, ezer gabe geldituko girela. Guk behar duguna da kolektibitate bat, demokratikoki hautatuak izanen diren biltzar eta agintariekin, eskumen propioak ukanen dituen, bere zerga iturriak segurtatuak izanen dituen, beste kolektibitateekin kontratatzeko ahalmena ukanen duena, hots herri hunen geroa hobeki segurtatuko

## **Guk behar duguna da kolektibitate bat, demokratikoki hautatuak izanen diren biltzar eta agintariekin, eskumen propioak ukanen dituen**

duena. Hortakotzat, gobernuaren ersatz proposamenen aitzinean tinko eutsi behar diogu gureari. Frantses estatuak onartu behar du Ipar Euskal Herri hau berezia dela eta beraz eskumen bereziak behar dituela. Hortarako ez da lege berri beharrik. Frantses konstituzioaren 73. artikulua aplikatzea aski da.

Prefetaren herri elkargo bakarraren onartzea, urte eta urteendako, gure eskakizunari uko egitea litzateke, gure ametsa, hobeki erran gure eskubidea, ehorztea. Abertzale giren hainean, ez dugu zeporat erori behar. Ozen eta baturik aldarrikatu behar dugu hori ez dela nahi duguna. Hortakotzat EH Bai-k, sinesgarritasun izpi bat nahi badu, emazte edo gizon bat lehenbait lehen izendatu behar du, ezkerreko abertzale guzien bozeramaile izanen dena. Bai eiki, ahots bat behar dugu, gobernuaren ordezkarien eta tokiko hautetsien mintzakide izanen dena, espazio mediatikoa okupatuko duena, herritarrek abertzaleen ahots bezala identifikatuko dutena.

Gaur egungo gizarte mediatizatua horrela martxatzen da. Pertsona bakar baten bidez boz bakar bat entzunarazi behar dugu. Bestenaz gure mezua burrunba mediatikoan itoko da eta gure eskakizuna gobernuaren jokotria sasietan galduko. Ahots bat, gure herria abots batentzat!

## CE MOIS-CI **TARTARO** S'EST ÉTONNÉ



●●● et attristé de la mort de Gerry Conlon, l'un des quatre de Guilford, condamnés par la justice

**britannique pour un attentat de l'IRA avec lequel ils n'avaient rien à voir et blanchis après 15 ans de prison. Direct au paradis, le purgatoire c'était fait.**

●●● que les ossements de 800 enfants aient été découverts dans une cuve à côté de l'un des anciens couvents catholiques Irlandais où étaient enfermées des filles-mères jusque dans les années 60. Une cuve millésimée, avec du corps.

**●●● pas tant que ça que l'archevêque de Tuam, Michael Neary, déclare que l'Eglise irlandaise ne savait rien de ce qui se passait dans ces couvents. Et que la terre est ronde, y sait pas non plus?**

●●● pas tant que ça, que le PP vote dès le lendemain de son abdication une loi d'immunité pour couvrir les frasques, trafics d'influence et autres agissements de Juan Carlos. Petit arrangement entre enfants du franquisme.

**●●● pas tant que ça non plus, que la vraie raison de cette loi soit d'empêcher les requêtes de tests ADN faites par deux fils adultérins de l'ex-monarque, plus âgés que Felipe, et donc prétendants au trône en tant que fils aînés. Chez les Bourbon c'est quéquète oui, requête non.**

●●● que François Hollande propose Jacques Toubon comme défenseur des droits et des libertés. Tartaro se souvient que le jeune énarque Toubon, chef de cabinet du préfet de PA, signait les arrêtés de saisie des n° 49 et suivants d'Enbata dénonçant l'arrestation de Christiane Etchalus sous Franco. Motif: "susceptible de troubler l'ordre public".

**●●● que le même Toubon soit avec Lamassoure l'auteur du fameux amendement à l'article 2 de la constitution, voté le 25 juin 1992, stipulant que "la langue de la République est le français". Défendre le français contre l'Anglais? Non! Écraser les langues minoritaires.**

●●● Et réjouit que le long combat du prof Garat aboutisse enfin à ce que le collège de St-Palais ne porte plus le nom de Léon Bérard, l'anti-sémite académicien et ambassadeur de Vichy au Vatican. Les anciens présidents du Conseil général qui refusaient le changement de nom seront tondu.



# Collectivité territoriale nouvelle donne ?

*Vendredi 27 juin, le préfet, Pierre-André Durand, a présenté au Conseil des élus un projet de regroupement des 158 communes d'Iparralde devant répondre, selon lui, à la revendication d'institution spécifique. Allons-nous passer à côté de la réforme territoriale voulue par le gouvernement et nous contenter des outils existants ? Enbata invite à ce débat des personnalités locales engagées dans des partis de gouvernement, la députée PS Colette Capdevielle, le secrétaire départemental de l'UMP Max Brisson et le maire de Bayonne UDI Jean-René Etchegaray. En écho, la réflexion abertzale appelée à s'incarner pour être entendue.*

Depuis la révolution française, le Pays Basque revendique la création d'une collectivité territoriale. Portée par de très nombreux élus, partis politiques et acteurs de la société civile, cette revendication a connu ces dernières années une évolution très importante. En effet, les structures créées il y a 20 ans pour animer le développement du Pays Basque (Conseil de développement et Conseil des élus) se sont emparées de la question. Non par opportunisme mais par obligation. L'analyse faite avec l'appui de juristes confirmés, a mis en évidence que ce mode de gouvernance avait atteint ses limites et qu'un nouveau cap était à franchir. D'où le projet de collectivité territoriale à statut particulier adopté par le Conseil des élus en novembre 2012 suite à un avis dans le même sens du Conseil de développement en avril de la même année.

Ce projet de collectivité vise à doter le Pays Basque d'une institution gérée par des élus au suffrage universel direct, ayant les compétences d'un département, complétées de compétences supplémentaires dans huit domaines prioritaires (logement, transport, agriculture, tourisme, économie, culture, langue basque, coopération transfrontalière) et des moyens financiers pour agir. Dit autrement, il s'agit d'avoir à l'échelle du Pays Basque une collectivité

forte située entre le niveau local (communal/intercommunal) et le niveau régional.

On connaît tous le sort qui a été réservé à cette proposition. Portée par une délégation plurielle d'élus à Mme Lebranchu, ministre en charge de la décentralisation, la demande de création d'une collectivité territoriale a essuyé un refus tant du gouvernement que du parlement et ce malgré les interventions de nos parlementaires lors des débats sur la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles en 2013.

En réponse à la demande faite par les présidents du Conseil des élus et du Conseil de développement pour connaître les raisons du refus du Gouvernement à la demande du Pays Basque, le premier ministre a répondu le 20 novembre 2013 en indiquant que "les outils juridiques actuels, comme ceux prévus par le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, peuvent permettre au Pays Basque de se doter d'une structure juridique renforcée".

C'est dans ce contexte que le nouveau préfet des Pyrénées-Atlantiques, nommé à la fin août 2013 dans le département, annonce que l'Etat fera des propositions en restant dans le cadre juridique existant. C'est ce qu'il a fait au Conseil des élus du vendredi 27 juin.

## Chamboulement de l'organisation territoriale

Les propositions de l'Etat au Pays Basque vont s'inscrire dans un contexte de profond chamboulement de l'organisation territoriale. Les projets de lois arrêtés par le Conseil des ministres du 18 juin proposent de structurer l'armature territoriale autour de deux niveaux:

D'un côté, le niveau régional, avec 14 régions (contre 22 aujourd'hui) qui seraient dotées de compétences renforcées dans des domaines stratégiques (économie/ emploi/ formation, aménagement ...) et qui devraient récupérer certaines compétences des départe-

tements (voirie, collège...).

D'un autre côté, le niveau intercommunal (Communautés d'agglomération, de communes...) qui devra réunir au minimum 20.000 habitants (avec des modulations dans les zones de montagne) ce qui demandera de revisiter en profondeur le schéma intercommunal d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Entre les deux, le niveau du Conseil général est appelé à disparaître à horizon 2020 et ses compétences transférées à la Région (voirie, collège...) et aux intercommunalités (social) ou reprises pour partie par l'Etat.



...olektibitate  
ectivité Territoriale



Manifestation en faveur d'une collectivité territoriale spécifique





bat orain !  
le maintenant !



le Pays Basque le 1er juin 2013 à Bayonne. Photo R. R.



## Deux scénarios d'organisation d'Iparralde

Cette réorganisation, si elle va au bout, va profondément changer l'organisation territoriale en France. Pour le Pays Basque, après le refus de la collectivité territoriale, cette réorganisation constitue-t-elle une menace ou une opportunité ?

A ce stade, et en dehors du maintien du dispositif associatif actuel assuré par le Conseil des élus, deux scénarios d'organisation de la gouvernance du Pays Basque sont envisageables :  
- un premier, proposant de regrouper les Communautés d'agglomération et les Communautés de communes du Pays Basque dans des cadres juridiques nouveaux prévus par la loi : pôle métropolitain (créé par la loi du 16 décembre 2010) ou pôle d'équilibre et de coopération territoriale (créé par la loi du 27 janvier 2014).  
- un second, proposant la création d'une seule intercommunalité du Pays Basque en remplacement des 10 Communautés d'agglomération et de communes actuelles.

Ces scénarios sont-ils proches ou éloignés de la collectivité territoriale demandée par le Pays Basque ?

Le premier scénario (fédération des communautés d'agglomération et de communes) s'inscrit dans un cadre juridique qui a bougé ces dernières années. Deux formules sont prévues par la loi.

Le pôle métropolitain, comme son nom l'indique, concerne avant tout les métropoles urbaines. Il regroupe des intercommunalités (dont une au moins compte 100.000 hab) et, si ces dernières le souhaitent, la région et le départe-

tement peuvent en être membres. Ses compétences sont définies par la loi, mais restent vagues "conduire des actions d'intérêt métropolitain, afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale". Les intercommunalités membres définissent les compétences "d'intérêt métropolitain" qu'elles transfèrent au pôle. A ce jour, une quinzaine de pôles métropolitains ont vu le jour en France

Le pôle d'équilibre territorial et rural a vu le jour avec la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles débattue en 2013. Il regroupe uniquement des intercommunalités et sa compétence est d'élaborer un projet de territoire définissant les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du pôle et précisant les actions qui seront conduites. Des missions peuvent être déléguées au pôle par les intercommunalités membres ainsi que par la région et le département, s'ils sont associés au projet de territoire. Des conventions précisent la durée, l'étendue et les conditions financières de la délégation.

Ces deux formules, si elles peuvent permettre une meilleure coordination des actions des intercommunalités et porter pour leur compte des actions, ne sont pas des collectivités territoriales mais des fédérations d'intercommunalités. Structurées sous la forme de syndicat mixte, elles n'ont pas de réelles capacités à gérer des compétences.

## Deux ingrédients sur trois

Le second scénario (création d'une intercommunalité unique à l'échelle du Pays Basque) semble être la formule la plus intégrée. Dans la réforme territoriale qui est annoncée avec le renforcement du couple région/intercommunalité et la disparition du département, les intercommunalités seront amenées à devenir des acteurs majeurs dans la gestion des compétences locales. Déjà le nouveau projet de loi prévoit une révision du schéma des intercommunalités au 1er janvier 2017.

Appliqué au Pays Basque, cet établissement public de coopération intercommunal regrouperait les 158 communes du Pays Basque et serait doté de compétences transférées par les communes. A minima, il s'agirait des compétences d'une Communauté d'agglomération portant sur les enjeux de proximité (développement économique, mobilité, aménagement de l'espace, politique de la ville, habitat, social...). Avec la disparition attendue des départements, ce type d'intercommunalité pourrait récupérer à terme les compétences sociales du Conseil général comme cela est déjà envisagé dans les métropoles. Par ailleurs, une intercommunalité de 300.000 habitants serait certainement en mesure de négocier avec la région des délégations de compétences dans des domaines comme le développement économique.

Pour autant, cette formule n'a pas encore les caractéristiques d'une collectivité territoriale

à part entière. Elle réunit deux ingrédients sur les trois qui qualifient une collectivité territoriale (des compétences, des capacités budgétaires) mais il lui manque le troisième : la gestion par des élus au suffrage universel direct ! Mais on peut faire le pari qu'avec le chamboulement annoncé dans l'organisation territoriale, les intercommunalités seront demain les collectivités territoriales de proximité avec des élus au suffrage universel direct. Les élections fléchées pour les élus des intercommunalités aux dernières municipales en sont un avant-goût.

On voit bien que le débat sur la collectivité territoriale Pays Basque n'est pas fini et qu'il va se poursuivre mais dans un cadre qui a bougé.

*Enbata* s'en empare et offre ainsi la possibilité de réaffirmer la position abertzale. La question sera soit d'imaginer la création par la loi d'une collectivité Pays Basque dotée de compétences de niveau départemental, soit de construire la collectivité territoriale de demain par la mutualisation des compétences des communes et la négociation avec les niveaux supra (Etat, région) de délégations de compétences.

Le Pays Basque a su construire ses propres outils dans des domaines comme la langue, l'économie, l'agriculture. Sera-t-il en capacité de le faire dans un domaine plus complexe : l'organisation d'une collectivité territoriale de proximité forte qui est dans l'air du temps. L'avenir le dira.



# “ La Communauté Pays Basque peut-elle voir le jour ?



**Max Brisson.**  
président du  
groupe UMP au  
Conseil général.  
secrétaire  
départemental de  
l'UMP.

**A**près le camouflet infligé par le gouvernement à la remarquable mobilisation en faveur d'une collectivité spécifique Pays Basque, nous avons été nombreux à rester dubitatifs lorsque le préfet Pierre-André Durand nous a indiqué son intention de parcourir notre territoire pour présenter les *"outils possibles d'une gouvernance renforcée et mieux intégrée"* (sic).

Passons sur la méthode. Elle a semblé, du moins au début, contourner le Conseil des élus et le Conseil de développement pour aller directement vers les communes et les EPCI. Tout cela bien entendu au nom de la *"proximité"* et du *"droit à l'information"*, mais aussi avec un petit côté *"diviser pour mieux régner"* qui n'a finalement trompé personne. Mais ne poussons pas l'avantage trop loin puisque le préfet a sagement, et de lui-même, remis les deux instances représentatives du Pays Basque au cœur du dispositif sans s'interdire de porter son topo explicatif de Soule en Labourd et réciproquement.

Restait un malaise, celui lié à l'interrogation de départ. Pourquoi le préfet se lançait-il dans une telle opération alors que finalement plus personne ne lui demandait rien ? Ne s'agissait-il pas finalement de montrer l'impossibilité des élus de ce pays à s'entendre, à se regrouper et à partager des champs d'intervention, eux si prompts à réclamer des compétences et des moyens à l'Etat, à la région et au département ? Et nous étions même quelques uns à penser que ce serait mieux encore, pour le préfet et ses commanditaires, si l'échec prévisible de la démarche pouvait être imputé aux élus de droite et du centre, largement majoritaires dans les exécutifs des EPCI. Belle occasion pour les socialistes de "refiler la patate chaude" comme on dit familièrement. Pourtant ce sentiment est aujourd'hui moins prégnant.

## Grand mécano institutionnel

Une raison : l'accélération désordonnée du processus de réforme territoriale. Il a changé la donne. Derrière le cafouillage gouvernemental semblent en effet se dessiner quelques lignes de force qui ne sont pas sans intérêt : la disparition des Conseils généraux, l'agrandissement des régions et leur montée en puissance, le regroupement des intercommunalités. Finalement là où Nicolas Sarkozy, timidement, avait prévu deux couples (communes-EPCI et départements-région) les socialistes vont plus loin et projettent, dans une grande confusion il est vrai, un pivot nouveau et essentiel "Grande région-intercommunalités regroupées" avec un réel penchant pour les métropoles.

Ce bouleversement du grand mécano institutionnel français remet donc tout en cause et partout dans l'Hexagone on réfléchit. Il serait alors réellement absurde que nous, qui sommes en réflexion sur le sujet depuis si longtemps, nous ne participions pas à ce train qui passe et ne repassera pas avant longtemps. Et pensons surtout à ce que serait un Pays Basque resté morcelé, en fait balkanisé, en 10 EPCI, et même seulement en 5 ou 6 après regroupement de ceux comptant moins 20.000 habitants, s'il était incapable de parler d'une même voix dans et face à une grande Aquitaine englobant Poitou-Charentes, ou à minima les deux départements charentais, dominée par la métropole bordelaise et quelques grandes communautés d'agglomération dont celle de Pau-Pyrénées.

Tout cela posé, avons-nous intérêt à écouter le préfet ? Il nous fera pour l'essentiel, c'est sa fonction, rappel des outils de droit commun d'aujourd'hui alors que nous devons, quant à nous, être surtout très attentifs au débat parlementaire qui va s'ouvrir et fera bouger ces outils. Pour avoir déjà beaucoup réfléchi à leur sujet et même en tenant compte des modifications de la dernière loi votée au début de l'année, le territoire les connaît et doit donc surtout réfléchir à comment les utiliser, voire

“ **Je crois qu'une réelle fenêtre de tir est en train de s'ouvrir. On n'accroît pas le millefeuille, puisque la Communauté Pays Basque prendra en compte le regroupement des EPCI et la fin programmée des Pyrénées-Atlantiques comme collectivité territoriale.**

les dépasser à son avantage, dans des circonstances mouvantes comme jamais. Car ce qui est nouveau ici, plus que les outils, c'est finalement et surtout le contexte. Or ce sont les premiers que le représentant du gouvernement veut décrypter pour nous.

## Réalisme politique

Ainsi, le 27 juin (cette tribune libre à été écrite avant la présentation prévue ce 27 juin) il évoquera certainement le syndicat mixte dont personne ne veut plus depuis longtemps. Il présentera la fédération de Communautés, sous la forme de pôle d'équilibre ou de pôle métropolitain, dispositif profondément modifié par la dernière loi dans un sens assez complexe. Il osera même, j'en prends le pari, une communauté unique, la Communauté Pays Basque, par le regroupement des EPCI. Un établissement public à l'échelle du Pays Basque avec un budget, des compétences, des élus, bref une collectivité sans le titre dans un ensemble régional agrandi dont le département aurait disparu. Quel que soit son porteur et ses motivations, voilà un projet séduisant même si l'on peut craindre qu'il ne se fracasse sur les rochers du réalisme politique. Scénario prévisible et peut être même recherché à moins que les élus ne perçoivent que le Pays Basque y aura tout à gagner ou tout à perdre en cas de status quo, c'est selon. Dans tous les cas pour qu'une telle ambition progresse, il y faudra beaucoup plus que l'exposé d'un préfet. Ce qui sera indispensable, ce sera d'apporter des réponses à deux grands types de questions :

Quelles seront les compétences de la Communauté Pays Basque ? Celles déjà transférées à l'échelon intercommunal bien sûr, celles qui pourraient être obtenues du département lors du processus de démantèlement de celui-ci, c'est dans l'ordre des choses. Celles surtout négociées avec la région nouvelle formule et l'Etat. Et là la discussion pourrait s'annoncer rude mais passionnante d'autant plus qu'elle englobera un volet fiscal et bud-



gétaire. Le sujet est de taille mais essentiel si le territoire veut agir d'ici et non de la future capitale de la grande région sur quelques sujets comme la mobilité et les infrastructures de transport, le développement économique, l'environnement, le logement, l'enseignement supérieur, sans parler de la langue et du transfrontalier. Car si on peut penser que l'on ira vers des délégations de compétences ou des transferts, ils ne seront possibles que si une taille critique est atteinte par la collectivité bénéficiaire, taille critique que n'atteint même pas l'ACBA à l'heure du fait métropolitain. Notre morcellement actuel est donc mortel. Les territoires qui avanceront demain seront ceux qui se seront regroupés et concentreront les compétences et les moyens. Tel est ce que l'on doit avoir en tête en répondant à la première question.

La seconde question porte sur la représentation infra communautaire. Le Pays Basque est un mais il est aussi divers. C'est là le piège de l'EPCI unique et ce qui peut entraîner l'échec du processus. Pour le contourner il faudra voir comment la législation évoluera lors du prochain débat parlementaire et peut être tout simplement déjà regarder ce qui est en train de se passer du côté d'Aix et Marseille. Car le projet n'aboutira que si dans l'ensemble Pays Basque les territoires conservent identité, représentation et capacité à agir.

#### Prendre l'initiative

Dans ce contexte, faut-il laisser le préfet seul à la manœuvre ? Je ne le crois pas. Nous devons au contraire prendre l'initiative en nous appuyant sur le Conseil des élus et le Conseil de développement et solliciter notre propre expertise. Je pense à l'apport que pourraient nous apporter les professeurs Massias et Gourdou. Il faudra aussi construire du consensus politique permanent au travers de la coordination qui avait porté le projet de collectivité spécifique Pays Basque (CSPB) et que Batera a opportunément relancée.

Oui, je crois qu'une réelle fenêtre de tir est en train de s'ouvrir. D'abord parce que ce que l'on nous reprochait hier tombe. On n'accroît pas le millefeuille, comme on pouvait nous le dire avec la CSPB, puisque la communauté Pays Basque prendra en compte le regroupement des EPCI et la fin programmée des Pyrénées-Atlantiques comme collectivité territoriale. On ne se situe plus à un échelon infra départemental puisque les départements ne seront plus. On n'est pas, ou plus, un cas à part en France métropolitaine puisque des situations spécifiques se dessinent déjà ici ou là. Ensuite car le Pays Basque n'a plus le choix. Les dotations rares et les compétences fortes iront demain à ceux qui se regrouperont sur un projet cohérent et intégrateur. Or cela nous savons le faire, c'est dans nos gènes. Et cette fois, avec notre communauté Pays Basque de 300.000 habitants, nous serons, avec d'autres, dans le sens de l'histoire telle qu'on la conçoit à Paris. Une première qui explique finalement peut être pourquoi le préfet est à la manœuvre.

Bref, pour une raison ou pour une autre, c'est le moment ou jamais.

## Le Pays Basque a rendez-vous avec son histoire



### Colette Capdevielle députée socialiste.

Avant fait mienne depuis longtemps la revendication d'un département de Pays Basque puis d'une Collectivité territoriale, ayant payé le prix fort sur le plan politique de mes engagements, meurtrie par les déceptions et les échecs récents, je mesure pleinement ma responsabilité de parlementaire.

Après l'emballlement, l'enthousiasme, la réception chez Madame Lebranchu, puis le veto du gouvernement, la cacophonie, les "convertis de dernière heure", la schizophrénie de certains, le mépris, la solitude pour soutenir un amendement portant création d'une collectivité territoriale à statut particulier... l'apprentissage de la dure réalité politique, j'ai vite compris qu'il ne fallait pas rester sur l'amertume du passé.

Parce que l'avenir territorial du Pays Basque est pour moi prioritaire, et pour dépasser ces échecs, depuis plus d'un an, grâce à des rencontres avec d'autres élus, des consultations d'experts, des rendez-vous avec des conseillers techniques, des échanges avec les acteurs du territoire, une conviction a fini par émerger.

Et si nous étions au Pays Basque les propres acteurs de notre avenir institutionnel, si nous arrêtons enfin de solliciter, qui l'Etat, le gouvernement, Paris... Toujours les autres et jamais nous-mêmes !

Ce temps présent est venu : créons dans le respect de la loi une grande intercommunalité à l'échelle du Pays Basque. Créons une structure fédératrice intégrée — une communauté territoriale — qui possède non seulement le mérite de répondre aux attentes du territoire à l'origine du projet de la collectivité spécifique (reconnaissance institutionnelle, compétences de plein

exercice, assemblée élue) et qui permet d'aller encore plus vite et plus loin pour simplifier le millefeuille territorial, pour exercer des compétences structurantes et d'avenir, mettre en place des politiques de solidarité territoriale et fiscale et entrer dans l'innovation territoriale. 291.721 habitants, un pays et un contrat d'agglomération, 2 communautés d'agglomération, 8 communautés de communes, 20 syndicats mixtes, 4 SIVOM, 66 SIVU, 158 communes : telle est la réalité territoriale du Pays basque.

Désormais le seuil minimal des structures intercommunales sera porté par la loi à 20.000 habitants. Il faudra donc fusionner. Coûte que coûte. Rien ne serait pire que de rester spectateurs de fusions opérées par le représentant de l'Etat. Il serait dramatique de morceler le territoire, sans cohérence, creusant par là même les inégalités entre la côte et l'intérieur du Pays Basque.

Je considère que notre territoire est aujourd'hui mûr pour opter en faveur de la solution la plus ambitieuse, la plus intégrée et la plus avantageuse fiscalement.

#### Nouveau modèle d'intercommunalité

Le Pays Basque est un espace de solidarité prêt pour élaborer et conduire un projet commun de développement et d'aménagement du territoire, prêt à exercer les compétences les plus étendues en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel, d'aménagement de l'espace, de contribution à la transition énergétique, des compétences en matière agricole, de transports, d'enseignement...

Notre territoire devra décider s'il s'inscrit dans le droit commun des textes actuels et à venir ou, comme il en a été capable par le passé, tel un pionnier de l'organisation territoriale, avec la création du Pays, de proposer un nouveau modèle d'intercommunalité à savoir une communauté territoriale Pays Basque (C.T.P.B.) avec 3 ou 4 Conseils territoriaux (comme c'est le cas pour la métropole Aix-Marseille) exerçant des compétences partagées et pourquoi pas des compétences transférées liées à nos spécificités locales comme le transfrontalier et les langues basque et occitane.

Le projet du président de la République d'une réorganisation territoriale différenciée est parfaitement compatible avec nos aspirations, La communauté territoriale ce serait plus et mieux que la collectivité territoriale.

Le constat s'impose à nous; il serait irresponsable de ne pas tenir compte d'une synchronicité évidente entre toutes les forces en présence.

Seul un travail ouvert, collectif autour du Conseil des élu-e-s et du Conseil de développement, responsable, au dessus des enjeux personnels, politiques et dogmatiques peut sortir le Pays Basque de cette enclave douloureuse dans laquelle il est coincé entre histoire et avenir, pour entrer de plain pied dans la maîtrise de son présent. Cette seule nécessité doit occuper nos esprits et guider nos pas.



## “ La carotte et le bâton



**Jean-René Etchegaray**  
maire de Bayonne  
président de la  
Communauté  
d'agglomération  
côte basque adour.

Lorsque le 5 octobre 2012, lors des Etats Généraux de la démocratie territoriale, le Président Hollande annonça le lancement de l'acte III de la décentralisation, le Pays Basque avait toutes les raisons d'espérer que sa revendication, vieille de plus de deux siècles, pourrait enfin avoir un écho. Il est vrai que les espoirs de ce territoire, blotti au coin de l'Hexagone, avaient été déjà douchés par le Président Mitterrand qui, alors qu'il fut élu sur un programme dont l'une des propositions était "la création d'un département Pays Basque", ne respecta pas cet engagement. Qu'à cela ne tienne, les acteurs de ce territoire décidèrent de se réunir, ainsi que le fit dans un passé lointain le Biltzar, pour parler de son avenir. C'est dans cette démarche de prospective territoriale que furent créés en 1994 le Conseil de développement et en 1995 le Conseil des élus du Pays Basque. Deux composantes qui devaient alors constituer les deux faces d'une nouvelle gouvernance pour le territoire, à laquelle on doit le projet *Pays Basque 2010* et la signature de la Convention spécifique 2000-2006, puis du projet *Pays Basque 2020* avec la signature du Contrat territorial 2007-2013. Ce mode de gou-

vernance, propre à notre territoire, inspira le législateur qui, par une loi du 25 juin 1999 (dite loi Voynet), donna aux Pays déjà créés par la loi Pasqua de 1995 les instances de gouvernance, notamment avec la création d'un conseil de développement. Mais l'on sait que la loi du 16 décembre 2010, portant réforme des collectivités territoriales, supprima la possibilité de créer de nouveaux pays, laissant néanmoins les pays déjà créés perdurer pour poursuivre les conventions territoriales dans le cadre des contrats de plan Etat-région.

### Prise de conscience

Alors que le Contrat territorial arrivait à son terme fin 2013, les acteurs du territoire réclamèrent dans une très grande majorité une reconnaissance institutionnelle du Pays Basque, la forme associative qui avait prévalu jusque-là ayant montré ses limites, notamment dans le nouveau contexte législatif. Ce fut donc la revendication d'une collectivité territoriale spécifique pour le Pays Basque qui prévalut désormais auprès de la majorité des maires, après qu'une expertise juridique demandée par le Conseil des élus ait confirmé la constitutionnalité et la pertinence juridique de ce choix. L'impossibilité juridique était ainsi levée. Restait évidemment la volonté politique. Le Conseil des élus manifesta clairement fin 2013 sa demande de création d'une collectivité Pays Basque dans une quasi unanimité. Après d'interminables attermoissements, la réponse négative du gouvernement arriva sans véritable argumentaire, mais dans un réflexe typiquement jacobin.

C'est dans ce contexte que nous arrive la proposition de M. le préfet Durand consistant à regrouper les 158 communes basques en une seule intercommunalité, en clair une "communauté d'agglomération du Pays Basque". On sait que les Communautés d'agglomération ont été créées par la loi Pasqua de 1999 et qu'elles ont notamment remplacé les anciens "Districts" (comme ce fut le cas pour le District BAB), lesquels avaient été institués par le législateur en 1959. Devions-nous attendre d'être en 2014 pour apprendre que le Pays Basque pouvait se doter d'un tel statut juridique ? Dans la "boîte à outils" présentée par le préfet, cette structure de droit public est pourtant préférée au Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), récemment créé par loi MAPAM du 27 janvier 2014, dont on nous avait jusque-là vanté les mérites. Entre autres faiblesses, le PETR avait pour handicap majeur de n'avoir pas de fiscalité propre, notable différence avec la communauté d'agglomération.

### Compétences et fiscalité

Pour autant la Communauté d'agglomération ne peut, en l'état du droit applicable, répondre à la demande du territoire clairement exprimée par le Conseil des élus et le Conseil de développement du Pays Basque. La première raison, et non des moindres, est que les huit compétences identifiées comme devant être exercées à l'échelle du Pays Basque ne peuvent revenir dans

“ On peut parfaitement créer un dispositif institutionnel dérogatoire de coopération intercommunale, dans l'esprit de ce qui a été possible pour les métropoles de Paris et Marseille et en s'appuyant sur la tradition et l'expérience d'ingénierie territoriale du Pays Basque.

leur intégralité à une Communauté d'agglomération, dont les compétences sont limitativement définies par la loi. Certes, il n'est pas interdit de conventionner autour d'un projet concerté avec ces deux collectivités, mais la suppression de la clause générale de compétence (excepté il est vrai pour la culture, le sport et le tourisme), qui permettait d'asseoir les "cofinancements", rendra encore plus difficile ces politiques contractuelles qui ont jusqu'ici fait avancer bien des dossiers. Or, la question des compétences est, avec la fiscalité, au cœur de la revendication des élus du Pays Basque. A droit constant, c'est-à-dire en appliquant le dispositif juridique tel qu'il existe aujourd'hui, le projet porté par le Conseil des élus ne pourrait pas voir le jour avec une communauté d'agglomération.

### Reconnaissance institutionnelle

Plutôt que de recourir à la très ancienne technique de la carotte et du bâton, on aurait préféré que l'Etat (car le préfet ne fait aujourd'hui que suivre la volonté politique du gouvernement) propose au Pays Basque une adaptation dans le projet de loi tel que présenté au Conseil des ministres du 18 juin dernier. Car dans le contexte du "big bang" institutionnel enclenché par l'Acte III de la décentralisation (loi MAPAM, avant-projet de loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République), on peut parfaitement créer pour le Pays Basque un dispositif institutionnel dérogatoire de coopération intercommunale, dans l'esprit de ce qui a été possible pour les métropoles de Paris et Marseille et en s'appuyant sur la tradition et l'expérience en termes d'ingénierie territoriale du Pays Basque. Evidemment les échelles ne sont pas les mêmes, mais les problématiques sont proches. Alors que le préfet va prendre son bâton de pèlerin pour visiter les intercommunalités et rencontrer tous les maires, pour leur dire que le projet de loi prévoit la disparition des intercommunalités de moins de 20.000 habitants (7 sur les 10 intercommunalités du Pays Basque sont concernées), il faut plus que jamais se saisir du nouveau texte présenté au Conseil des ministres du 18 juin dernier qui sera soumis au Parlement à l'automne. Car ce projet de loi offre des possibilités, moyennant quelques aménagements. Pour l'heure, il est possible d'imaginer une "mission de préfiguration" sous la double maîtrise d'ouvrage de l'Etat et du Conseil des élus et qui aurait pour mandat d'explorer l'acceptabilité politique et la fai-





# A côté de l'histoire

*Les propositions d'organisation territoriale, dévoilées par le préfet Durand le 27 juin, suscitent des commentaires divers.*

*Martine Bisauta, maire-adjointe de Bayonne, commente l'éventuelle création d'une communauté d'agglomération unique envisagée pour Iparralde par le représentant départemental de l'Etat.*

Plus de 200 ans de question institutionnelle au Pays Basque, sans que jamais nous ne puissions parvenir à une solution qui reconnaisse le périmètre historique et qui octroie un statut juridique pour ce territoire ! Sommes-nous à ce moment de notre histoire qui viendrait mettre un terme à cette revendication en offrant une légitimité, une reconnaissance, une existence au Pays Basque dans l'ordre institutionnel français ? Le contexte s'y prête car dans le grand chambardement annoncé au travers de l'acte 3 de la décentralisation, les cartes vont se redistribuer de façon inouïe dans tout l'Hexagone ! Du moins si le président le plus affaibli de l'histoire de la V<sup>ème</sup> République parvient à mettre ses troupes en ordre de marche, à convaincre au-delà de ses rangs ce qui ressemble à une mission impossible... Car pour réussir une telle ambition encore en faut-il les moyens !

La modernisation de l'Etat est une nécessité à laquelle, je souscris. Nous vivons sous une organisation obsolète qui est des plus pénalisantes, qui ne permet pas un circuit de décision efficace, qui fait de ce pays un grand handicapé victime des strates qu'il a amoncelées au cours du temps et qu'il paralyse lui-même avec ses excès de jacobinisme ! Mais pour bousculer les conservatismes ancrés dans notre culture, il serait nécessaire d'avoir un exécutif légitime et fort ce que n'est pas le gouvernement actuel ! Il y a donc fort à craindre qu'il ne se fracasse sur ce projet qui ne cesse d'être remodelé depuis deux ans !

## Volonté d'humilier

C'est dans ce contexte que le préfet Durand est venu devant le Conseil des élu-e-s le 27 juin faire des propositions pour une autre organisation territoriale du Pays Basque. Il y était très attendu car ces propositions sont le fruit d'une très longue mobilisation de tous les acteurs du territoire. Je ne rappellerai pas ici l'engagement sans faille de la plateforme Batera qui est sans conteste possible à l'origine de tout le processus, qui a su dépasser une stratégie purement militante pour travailler dans un contexte plus large et y prendre remarquablement sa place. Ce que nous avons vécu ces derniers mois est

exceptionnel ! Le travail de réflexion engagé par les Conseil des élu-e-s et de développement a permis, avec l'appui de juristes, de déterminer les compétences qui seraient les plus pertinentes pour faire vivre un vrai développement territorial, pour répondre de la façon la plus efficace aux attentes et aux besoins de toute la population ! Déterminer les compétences et leur donner un cadre adéquat : la collectivité territoriale à statut particulier disposition prévue dans l'article 72 de la Constitution...

Mais, car il y a un mais, c'était sans compter sur l'autisme tout particulier d'un certain Valls qui a fait table rase de tout ce travail, qualifiant ses promoteurs de "terroristes" et procédant par des amalgames qui ne grandissent pas leur auteur ! Il est passé à côté de l'histoire l'ex-ministre de l'Intérieur dans sa volonté mesquine de vouloir humilier ceux qui tentaient d'avancer dans un état d'esprit des plus démocratiques ! Il a bien été aidé dans cette entreprise par des gens de parti qui ont une vision du Pays Basque qui s'arrête au bout du pont Panneau ! C'est le drame le plus sûr de ces derniers temps pour l'avenir de ce territoire.

## Rustines contre réforme

Alors viennent les rustines, sur fond de redistribution des cartes et notamment le seuil des 20.000 habitants nécessaires pour constituer une intercommunalité. En Pays Basque cela en fera disparaître 7 sur 10, car ne survivront que les deux agglomérations et Errobi... Ce qui change considérablement la donne ! Car, dans cette éventualité de regroupements forcés, l'idée de reprendre la main et de constituer une seule entité à l'échelle des 300.000 habitants peut s'imposer comme logique voire souhaitable. Face aux nouvelles grandes régions qui devraient naître et donc à l'éloignement des lieux de décisions, l'union du Pays Basque constituerait une masse critique plus satisfaisante pour la conduite de projets et pour avoir un poids politique conséquent.

Le gouvernement propose deux solutions intégrées qu'il met au débat : la communauté d'agglomération unique ou la communauté urbaine

“ Il est passé à côté de l'histoire, l'ex-ministre de l'Intérieur, dans sa volonté mesquine de vouloir humilier ceux qui tentaient d'avancer dans un état d'esprit des plus démocratiques.



● Martine Bisauta

avec pour périmètre le Pays Basque. Le reste des propositions (maintien du "pays", Pôle d'équilibre territorial et rural, pôle métropolitain amélioré) est juste là pour agrémenter le paysage mais personne n'y croit et le préfet marque déjà sa préférence ! Les différences entre les deux solutions principales sont assez minces, l'institution nouvelle reprendrait toutes les compétences actuellement en vigueur dans le morcellement des intercommunalités et pourrait s'en adjoindre d'autres dans ce qui est le registre des intercommunalités. De plus par délégation de l'Etat, du Conseil régional, du Conseil général le costume accordé au Pays Basque pourrait se parer de compétences élargies et spécifiques. Du moins s'il parvient à les négocier avec les entités précitées qui demeurent les maîtresses du jeu !

La forme d'un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) est donc imposée, EPCI à fiscalité propre et à compétences élargies, une sorte de collectivité territoriale qui ne dirait pas son nom, qui ne serait pas créée par la loi, ce qui imposera de passer sous nombre de fourches caudines et de conserver un statut mineur ! Le débat est lancé, nous avons à nouveau besoin d'une expertise juridique sérieuse pour nous accompagner dans la décision, nous avons aussi noté que le dernier avatar de la réforme présenté au Conseil des ministres du 18 juin pouvait offrir d'autres perspectives. On doit se remettre au boulot : le Pays Basque de demain ne se fera pas sans nous !

• Jeudi 3 juillet à 19 h : importante réunion de Batera – Communauté de communes d'Hasparren.

sabilité technique des différentes dimensions de ce scénario. D'abord en termes de périmètres : celui de la future structure à l'échelle supra-territoriale et ceux des échelons de proximité à l'échelle infra-territoriale. Ensuite en termes de compétences par la définition de ces compétences et leur répartition entre

ces deux échelles. Enfin en termes de gouvernance (modes de représentation et de désignation) et de fiscalité (mutualisation). Ceci pour éviter que l'on nous fasse le sempiternel procès d'ajouter au millefeuille institutionnel. Rien n'empêche que l'on puisse discuter avec M. le préfet Durand à droit constant (c'est-à-dire

en prenant les textes pour ce qu'ils permettent) tout en attendant de notre représentation nationale qu'elle écoute enfin la revendication du Pays Basque pour une reconnaissance institutionnelle. Puisque notre République est décentralisée, ainsi que le dit la Constitution, faisons en sorte que le débat soit démocratique.

# Kutxabank, un choix de société

*La transformation en banque des Caisses d'Épargne de Biscaye, d'Alava et de Guipuzcoa a débuté en 2011. Dès le début, à l'époque seul contre tous, le syndicat ELA s'est opposé à cette première étape ouvrant la voie à la privatisation. ELA pointait du doigt le risque majeur de voir l'épargne populaire détournée du renforcement de l'économie locale ainsi que la disparition d'un outil au service de l'intérêt général et de la souveraineté.*  
**Mikel Noval**, en charge du Bureau d'études, de la politique sociale et environnementale d'ELA, revient sur les différentes étapes de la privatisation des Caisses d'Épargne.  
**Amaia Muñoa**, secrétaire générale adjointe du syndicat ELA, nous présente les enjeux liés à ce changement de statut des Caisses d'Épargne des trois provinces basques.



“ Arazoa demokratikoa da eta eredu en arteko hautua



Mikel Noval

**Zein izan da Kutxabanken eginkizuna orain arte?**

EAEn, Aurrezki Kutxek eginkizun inportante bat ukan dute azken 100 urteetako finantza sisteman. Finantza merkatuko %40a kudeatzen zuten. Tresa zehatz batzu izan dira kontrol publikoaren alde erabiliak. Garrantzia hori nehork ez du ukatzen, eta oraino guttiago gaur egun finantza sisteman gehiegikeri espekulatiboen ondorioz pairatzen ari giren sistema kapitalistaren krisi garaian girelarik.

**Zer ikusmolde ukan du ELAk Aurrezki Kutxa hauei buruz?**

ELAk defenditu ditu Aurrezki Kutxa hauen jatorrizko eginkizunak. Hots, tokiko aurrezkiaren kudeaketa euskal sare produktiboari eta jendar-teari bideratua izan zadin.

**Zer gertatu da Aurrezki Kutxekin 2011an?**

Urte hortan, Araba, Bizkaia eta Gipuzkoako Aurrezki Kutxak bateratu dira. Ez zen fusio sinple bat izan. Haien jitea aldatu zen. Ez ziren gehiago Aurrezki Kutxak. Bankoak bilakatu ziren, gaur egun dugun "Kutxabank"ak.

**Karia horretara, zein izan da ELAren jarrera?**  
Aurrezki kutxetako 3 Biltzar Nagusietan Bildurakin adostu zen banku bilakatze horren kontra bozkatu zuen erakunde bakarra ELA izan zen.

#### Geroztik zer gertatzen ari da?

Aurten, otsailean, Kutxabank-eko lehendakariak publiko egin du Kutxabank-en kapitalaren %70a kontrolatua izan den dela bost urte barne kapital pribatuaz. Gaur egun, Kutxabank-en kapitalaren %100a Aurrezki Kutxen esku da. Horrek erran nahi du pribatizazio prozesu bat aintzin ikusia dela eta euskal finantza entitate nagusiarren geroa kapital pribatuaren esku uzteko xedea dela. Institutuzioek ez lukete gehiagoko kontrolatuko. Pauso bat gehiago emana litaike usaiako banku pribatu komertzial bati buruz. Espekulazioa luke helburu, bezeroen bizkar etekinak haunditzea, tokiko inbertsioetarik urrunduko litaike, etab. Nahi dute BBVA eta Banco de Santander bezala... beste banku bat bilaka dadin.

#### Zein da ELAren iritzia horri buruz?

Jendarteari gezurra erran dute. Erran ziguten pribatizazio hori ezin zela saihestu. Orain onartzen dute alternatibak badirela, baina ez dute haietaz hitz egin nahi. PNV, PSOE eta PPK akordio bat egin dute, bertan zehazten dute Kutxabank-en kapital pribatua sartzeko mekanismo bat.

#### Ondorioz, zer mobilizazio mota plantan eman dira ?

ELAk, beste hainbat erakunde sindikal eta sozialekin manifestaldi bat antolatu du ekainaren 21an. Kutxabank-en pribatizazioa gelditzen ahal dugu. Eta bi aldarrikapen nagusi ukan ditugu manifestaldi horretan:

- Engaiamendu politiko bat, non Kutxabank-en kapitala Aurrezki Kutxen esku egonen dela segurtatuko den.
- Ekainaren 30an, BBK eta Vital (Bizkaia eta Arabako Aurrezki Kutxak) ez ditezen Banku Fundazio batzutan eralda. Nahi dute erabaki hori presaka hartu, eztabaida sozialik gabe, zeren gaur egun erabakiak hartzen dira Biltzar Nagusietan (parte hartze haundi batekin eta kontrol publiko eta sozial batekin). Aldiz, Banku Fundazioetan, Patronatu bat plantan emaiten da (finantza "adituz" betea, eta presentzia publiko eta sozial ttipiagoko batekin). Banku Fundazioetan eraldatzeak erran nahi du erreten dela ondotik bidea kapital pribatuaren sartzeari.

#### ELA Sindikatuaren jarrera gogorki salatu du EAJ alderdiak...

Ukan ditugun erantzun publikoetan, EAJ-rena da beste guzaien gainetik agertzen. Erran zigun gezurretan ari ginela (ahantziz esplikatzerat non ziren gezurrak). Gai horri buruz hitz egiteko eskubidea ezeztatu zigun, nagusiek hortaz hitz egitea, Kutxabank burtsara joaitea gomendatuz, edo beste sindikatuek, CCOO bezala, baitezpadakoak zirela hola-ko aldaketak erraitearekin ez zitzaizlarik gaizki. Azkenik, EAJ-k azpimarratzen du ezker abertzalearekin bat egiten dugula. Horren helburua da eztabaidaren arreta guk ezarri dugun zentrolik ateratzea: Zer finantza-entitate nahi dugu? Zer interesen alde? Eztabaida hori behar da sakondu. Arazoa demokratikoa da eta ereduaren arteko hautua.

## “ Kutxabank doit rester au service de la population

#### Qu'est-ce qui est en jeu avec la privatisation de Kutxabank ?

Ce qui est en jeu c'est un outil financier qui aujourd'hui est public et doit répondre aux besoins sociaux et économiques de notre pays. Un instrument important car c'est 40% de l'épargne de la Communauté Autonome Basque qui a été déposé dans les trois Caisses d'Épargne (BBK, Kutxa Gipuzkoa et Vital Kutxa) par la population, les entreprises ou d'autres agents au fil des ans.

#### Quel est le risque ?

C'est important de rappeler que le modèle du système financier détermine aussi le type de société que nous avons. Ce patrimoine est sous contrôle public aujourd'hui, et le PNV, le PP et le PSE se sont mis d'accord pour le laisser dans les mains d'investisseurs privés sans donner d'information sur le processus ni sur leurs intentions et en prétendant qu'il s'agissait uniquement d'adaptations légales et, qui plus est, obligatoires.

Le risque est aussi simple que grave. Un instrument financier au service de la population et de l'économie réelle, dont les bénéficiaires sont destinés à satisfaire en priorité les attentes de la société deviendrait une banque commerciale privée où son actionnaire majoritaire (capital privé) devra comme partout ailleurs tirer le maximum de bénéfices pour se rémunérer.

#### Comment expliquez-vous la décision de ceux qui défendent cette privatisation ?

C'est assez incompréhensible de voir comment le pouvoir politique, indépendamment de sa couleur, renonce à un tel instrument. En Allemagne les pouvoirs économique et politique sont aussi néo-libéraux qu'ici et pourtant ils maintiennent intactes leurs Caisses d'Épargne. Les décideurs du Pays Basque nous disent qu'il n'y a pas d'alternative. C'est totalement faux et ELA a dénoncé de façon argumentée et publique toute leur manœuvre, en présentant ses propositions et demandant un débat public.

#### Quelles ont été les réactions des défenseurs de la privatisation ?

Ils n'ont pas d'arguments acceptables par la population et sont obligés de fuir le débat. Mais surtout ils n'acceptent pas que le syndicat ELA questionne leurs intentions et encore moins qu'on les oblige à changer leur feuille de route. Incapables de faire face aux critiques portées par le syndicat, les partis politiques attaquent ELA en disant que nous n'avons pas de légitimité pour parler de ces sujets, que nous nous allions à Sortu et que nous voulons faire couler Kutxabank...

#### Comment se défend le syndicat ELA ?

C'est là qu'une fois de plus on sent l'importance capitale pour un syndicat qui se dit de contre-pouvoir d'être indépendant politiquement et donc financièrement. C'est au moment où nous subis-



Amaia Muñoa.

sons toutes ces attaques que notre clarté et force idéologique, organisationnelle et financière nous aident à continuer à soutenir les solutions alternatives au système économique dominant. En ce moment la stigmatisation dont est victime ELA de la part du pouvoir politique, du patronat et des médias a pour but de faire changer d'avis le syndicat ELA.

#### Cette situation n'est pas nouvelle...

Tout ça n'a pas commencé en 2014. La feuille de route de la privatisation a été décidée par une petite élite il y a quelques années et le processus a commencé en 2011. À l'époque, les Caisses d'Épargne ont été transformées en banques (Kutxabank). À ce moment-là ELA a été très critique car nous prenions en compte les faits, leurs conséquences prévisibles et surtout la façon de faire opaque, très grave et totalement inadmissible. La réaction contre ELA a été la même que cette fois-ci, sauf qu'à l'époque tous les partis politiques (y compris la gauche abertzale) étaient d'accord pour cette transformation en banque... et pour attaquer (avec l'appui des médias) la position critique d'ELA. Ça a été un moment difficile où a été mise en évidence la non acceptation de la critique syndicale par la gauche abertzale. Cela a eu des conséquences très lourdes sur le travail en commun avec le syndicat LAB. En effet nous étions jusqu'alors sur la même position de refus de cette transformation des Caisses en banque (qui ouvrait la voie à la privatisation). Cette position commune s'est effondrée quand EH Bildu a voté pour cette transformation. Nous avons pris connaissance de cette nouvelle dans la presse, une fois l'accord conclu.

Aujourd'hui, même si EH Bildu et LAB n'ont pas remis en cause leurs choix de 2011, ils sont actifs contre la privatisation et nous travaillons ensemble dans les différentes mobilisations.



# Préserver l'union sacrée

*Face à la proposition du préfet d'une intercommunalité unique pour donner un semblant d'existence institutionnelle à Iparralde, Peio Etcheverry-Ainchart affiche ses craintes d'un clivage. D'un côté, ceux qui acquiesceront, car toute avancée est bonne à prendre, de l'autre, ceux qui considèrent la proposition comme un piège mortifère pour la revendication d'une collectivité territoriale spécifique.*



## ● Peio Etcheverry-Ainchart

Evidemment, en cette année centenaire du déclenchement de la Première Guerre Mondiale, un amateur d'histoire tel que moi ne peut qu'avoir tendance à en être quelque peu imprégné jusque dans ses textes. Mais ne vous plaignez pas, car si ce n'était pas par la Grande Guerre, ce serait par la coupe du monde de football et j'en connais que cela agacerait très vite.

### L'union sacrée

Bref, fi de digressions vaseuses et entrons dans le vif du sujet. En 1914, les populations européennes avaient toutes une variété importante de cultures politiques, peut-être pas aussi pléthorique et diverse qu'un siècle d'idéologies plus tard, mais tout de même : entre cléricaux et anticléricaux, radicaux de tout poil, ligueurs plus ou moins droitiers, socialistes plus ou moins à gauche et j'en passe, il y avait de quoi débattre dans les chaumières, les rues et les bureaux de vote. Et pourtant, en France, à l'heure où la patrie est décrétée en danger et qu'il faut aller récupérer les provinces perdues au-delà de la ligne bleue des Vosges, il n'est plus temps de finasser : l'ennemi commun allemand fédère tout le monde. Même l'Internationale ouvrière, pourtant théoriquement fondée sur la solidarité de classes au-dessus de celle de la nation, rejoint

ces fameuses "unions sacrées" partout en Europe. Et le terme a toute une charge symbolique, avec son glissement sémantique faisant de l'adjectif "sacré", éminemment religieux, un concept républicain et nationaliste. La fidélité à la patrie est devenue plus "sacrée" encore que la fidélité à Dieu : au Moyen âge, on se battait entre chrétiens de royaumes différents mais les croisades constituaient encore de véritables "unions sacrées" entre chrétiens ; désormais, on se bat toujours entre chrétiens de nations différentes mais le temps des croisades, lui, est bien fini.

Bon. Tout cela est très intéressant – oui ? merci – mais pourquoi en parler dans Enbata aujourd'hui ? C'est pour souligner le moment clé dans lequel se trouve actuellement la bataille pour une reconnaissance institutionnelle du Pays Basque Nord. Bien sûr, le parallèle entre 1914-1918 et la collectivité territoriale est pour le moins osé, mais c'est le seul artifice un peu original que j'ai trouvé, en ce lendemain de fêtes de Donibane durant lequel j'écris péniblement ces lignes, pour appeler à conserver l'unité des troupes. Car ne nous y trompons pas, le tour de force réussi lors des dernières mobilisations de Bayonne et Mauléon a suscité la crainte du préfet des Pyrénées-Atlantiques bien plus dans leur œcuménisme que dans leurs chiffres. Voir autant d'acteurs politiques, sociaux ou économiques divers, souvent opposés en tout mais là réunis autour de cette revendication, était à son petit niveau une sorte d'union sacrée qu'il fallait d'urgence tenter de briser.

### Diviser pour mieux régner

Et comme le préfet est quelqu'un de cultivé et qu'il a bien lu à la fois *Le Prince* de Machiavel et *La zizanie* d'Astérix, il a parfaitement compris que même dans une union de nature plus ou moins sacrée, les êtres humains restent dotés d'une remarquable capacité à se diviser à nouveau pour peu que l'on parvienne à trouver une bonne source de désaccord. Et quelle plus belle source de désaccord qu'un joli débat tactique entre pragmatiques et radicaux ?

Et voici qu'il lui suffit de mettre sur pied une

“ Ce que l'on peut craindre est double : se déchirer avant même d'obtenir quoi que ce soit ; et dans l'éventualité où la formule EPCI serait choisie, qu'elle représente le terminus au-delà duquel certains se disent que tout ce qui pouvait être gagné l'aura été.

petite opération de communication savamment orchestrée, ménageant l'effet de dramatisation du "ouahh kasu, le préfet va faire des propositions", celui de ne prendre en réalité aucun risque en se bornant à rappeler ce que permet la loi en matière de collectivités territoriales mais tout en laissant croire qu'il existe une opportunité historique, et rappelant au passage que de toute façon ce ne sera jamais rien d'autre que cela... Le résultat escompté est bel et bien que les pragmatiques pousseront à ne pas lâcher la proie (même virtuelle) pour l'ombre, tandis que les radicaux maintiendront la revendication initiale. Un grand classique mais ça marche si souvent !

### Attention, danger

Le débat est donc là, de devoir trancher entre l'acceptation d'un projet d'EPCI unique, piégeux par bien des aspects mais qui est toujours mieux que ce que l'on a à l'heure actuelle (c'est-à-dire à peu près rien), et le refus de quoi que ce soit qui ne soit pas une collectivité territoriale, seule formule garantissant à la fois reconnaissance territoriale, représentation et fiscalité directes et compétences larges, mais dont on nous dit que ce n'est même pas la peine d'y penser. Ce que l'on peut craindre est double : se déchirer avant même d'obtenir quoi que ce soit ; et dans l'éventualité où la formule EPCI serait choisie, qu'elle représente le terminus au-delà duquel certains se disent que tout ce qui pouvait être gagné l'aura été.

A ce stade, on peut déjà dire "chapeau l'artiste" à notre préfet. Il faut avouer que c'est bien joué. Bien présomptueux est celui ou celle qui peut dire avec certitude quelle est la bonne ligne à suivre ; ce n'est en tout cas pas moi. Mais s'il est quelque chose de fondamental à conserver en tête, à mon sens, c'est que les avancées majeures ne s'obtiennent que lorsque l'on ne rompt pas l'unité d'action. Quel que soit le chemin choisi pour y parvenir, gardons en tête que la dynamique actuelle a pour seul objectif une collectivité territoriale ; c'est celle-là et aucune autre autour de laquelle tout le monde s'est mobilisé, en faveur de laquelle les élus se sont souvent engagés devant leurs électeurs et électrices lors des dernières élections en réponse à la consultation de Batera. Tant qu'elle ne sera pas obtenue, aucun hypothétique acquis intermédiaire ne saurait le faire oublier ni y faire renoncer.



# Quoi, t'es pas encore à l'eusko ?

*L'Eusko est devenu en à peine un an la première monnaie locale de l'Etat français et une des toutes premières d'Europe. Txetx Etcheverry revient sur les impacts quantitatifs de ce nouvel instrument de développement local en Iparralde, et sur le moyen concret de les renforcer.*

**C**réé le 31 janvier 2013 à Ustaritz, en un an à peine, l'eusko est devenu un outil permettant de transformer concrètement la réalité d'Iparralde. Et c'est chacun d'entre nous qui avons, quotidiennement, dans nos mains, le moyen de renforcer cette capacité de transformation : en utilisant des eusko à la place des euros, chaque fois que c'est possible.

## Comment l'eusko peut transformer Iparralde

Au cours de l'année 2013, donc en 11 mois, 2.700 adhérents utilisateurs ont converti 343.000 euros en eusko. Ces 343.000 euros de pouvoir d'achat convertis en eusko ne coûtent rien à l'utilisateur, qui reçoit un eusko pour un euro. Par contre, ils permettent toute une série d'effets concrets et bénéfiques pour tous, et pour le territoire.

D'abord, parce que les monnaies locales de type eusko circulent quatre fois plus localement par an que leurs équivalents en euros, d'après une étude allemande. Ce faisant, ils créent plus de richesses localement, dynamisent l'économie et soutiennent les emplois de proximité.

Ensuite, parce que plus ce pouvoir d'achat converti en eusko est important et plus il intéresse les entreprises locales et les incite à rentrer dans le réseau Eusko. Pour ce faire, elles doivent relever des défis qui peu à peu modifient la réalité locale. A titre d'exemple, sur les 512 prestataires agréés en 2013, 253 ont pris le défi de l'affichage bilingue de leur communication client (prix, menus, annonces façades etc.), 94 ont pris le défi de suivre un stage de 20h d'initiation à l'euskara, 325 se sont engagés à introduire au moins 3 produits locaux dans leur gamme de produits et enfin, 102 se sont engagés à mettre en place un tri sélectif de déchets spécifique à leur activité.

## Le triple effet immédiat de l'eusko

Pendant cette même année 2013, les entreprises du réseau Euskal Moneta ont reconverti 98.000 eusko en euros. Fin 2013 étaient donc en circulation 343.000 – 98.000 eusko, soit 245.000 eusko. Ils ont un triple effet immédiat : 1/ Ces 245.000 euros convertis en eusko sont retirés du circuit spéculatif classique (et cela enlève aux banques classiques une capacité bien plus grande de financement d'investissements spéculatifs ou écologiquement destruc-

teurs par exemple, car avec 8 euros de fonds propres, une banque peut émettre 100 euros de crédit).

2/ Ils sont placés dans l'entité financière éthique NEF, ce qui lui permettra de consacrer — maintenant que la NEF va devenir une banque — 12X 245.000 euros soit 2,94 millions d'euros d'investissements à intérêt social ou écologique (car là également, elle n'a besoin d'assurer que 8% du crédit émis en fonds propres).

3/ Les 245.000 euskos mis en circulation permettent d'abonder, via l'accord Herrikoa / Euskal Moneta, le Fonds Eusko-Herrikoa à hauteur d'un montant équivalent de 245.000 euros destinés à être investis dans des projets structurants pour le Pays Basque. Déjà deux entreprises ont bénéficié de 30.000 euros de prises de capital par ce Fonds.

Et en bonus, nous avons un 4ème effet de l'eusko, qui est le financement de la vie associative locale. Grâce au 3% associations, 343.000 euros convertis en euskos ont permis de financer la vie associative locale à hauteur de 10.322 euros pour l'année 2013.

## Démultiplions les effets de l'Eusko

Bref, dès sa première année d'existence, l'eusko a tenu ses promesses, et cela bien au delà des espérances exprimées à Ustaritz le 31 janvier 2013. Mais il pourrait en tenir beaucoup plus et cela ne tient qu'à chacun d'entre nous. Comment ? Le plus simplement du monde ! En augmentant la quantité d'euros que nous changeons chaque mois en eusko.

En effet, 343.000 euros convertis par 2.700 utilisateurs en eusko sur 11 mois ne représentent en fait que 127 euskos changés par utilisateur, soit à peine 11,54 euros convertis en eusko par



“ Dès sa première année d'existence, l'eusko a tenu ses promesses, et cela bien au delà des espérances exprimées à Ustaritz le 31 janvier 2013. Mais il pourrait en tenir beaucoup plus et cela ne tient qu'à chacun d'entre nous.



## ● Txetx Etcheverry

utilisateur et par mois. Imaginons une seconde que chaque utilisateur s'engage à changer mensuellement 30 euros en eusko. Cela donnerait une somme globale d'environ 972.000 eusko en circulation (donc bien plus en chiffre d'affaire global, car chaque eusko tourne plusieurs fois avant d'être reconverti en euro).

Cela ferait une masse de pouvoir d'achat beaucoup plus intéressante pour les prestataires du réseau, donc attirant plus d'entreprises, et permettant de relever plus de défis au niveau euskara, relocalisation ou tri des déchets. Et un effet levier de redynamisation de l'économie et des emplois de proximité d'autant plus important. A laquelle on peut rajouter 972.000 euros pour le fond Eusko-Herrikoa, 11,66 millions d'euros pour financer des projets sociaux ou environnementaux via la NEF et 29.160 euskos distribués en une année aux associations d'Iparralde bénéficiant du 3% eusko.

## Euskoa denen esku

Nous avons désormais un outil dont nous pouvons nous servir au quotidien pour faire évoluer Iparralde dans la bonne direction. Servons nous en, de plus en plus, et invitons nos amis, nos collègues de travail ou d'association, nos voisins, notre famille à s'en servir également ! Plus nous serons nombreux à l'utiliser dans des proportions importantes, plus l'Eusko réussira à tenir ses différents paris en faveur de l'euskara, de l'emploi de proximité, de la relocalisation de l'économie, de l'environnement, du lien social et de la solidarité.

Bref, plus l'Eusko sera un outil efficace contribuant à un pays Basque plus dynamique, plus soutenable, plus solidaire et plus euskaldun. C'est cela qui se joue un peu à chacun de nos achats, c'est cela qui est entre nos mains ici et maintenant. Euskoa denen esku.



# Agression contre les CCI

*A l'heure où le parlement français s'apprête à voter deux lois de réorganisation territoriale, les Chambres de commerce et d'industrie se régionalisent à marche forcée, faisant peu de cas des compétences des CCI locales. Pantxoa Bimboire, élu consulaire, s'émeut de cette recentralisation qui ne dit pas son nom.*



## ● Pantxoa Bimboire

Les financiers des ministères, issus des grands corps de l'Etat, ont toujours eu des difficultés à comprendre les principes de gestion des CCI. Encore très récemment, le rapport de l'IGF (issu du ministère des finances) évoquait des "bas de laine" pour l'ensemble des CCI de l'Hexagone, comme, par exemple, les 2 milliards d'euros de fonds propres, qui "dormaient".

Il a fallu leur rappeler que sur les 2 milliards, la moitié était déjà provisionnée, en partie par les Délégations de Services Publics (DSP) : par exemple, la CCI Euskal Herria avait remporté l'appel d'offre de la gestion du port de Bayonne (il y a déjà quelques années) et la règle imposée, à juste titre par le propriétaire, (la région Aquitaine) était qu'en fin de mandat (25 ans), le niveau de fonds propres du port soit identique, à périmètre foncier constant. Ce même princi-

pe (DSP) existe aussi pour les autres CCI qui gèrent des aéroports, des zones industrielles, des parcs d'exposition, etc.

En ce qui concerne l'autre partie de cette moitié, les dettes sociales (départs en retraite, contentieux éventuels, Urssaf, reclassement, autres besoins sociaux) doivent être provisionnées, comme dans toute entreprise dirigée par les élus des CCI et nécessitent une monopolisation de fonds propres.

Enfin le milliard restant fait l'objet de fonds d'amorçage pour tout investissement lié à la revitalisation économique, cœur de mission des CCI : équipement nouveau (engins tels que la drague du port 13 millions d'euros, foncier, logiciels, bâtiments, etc.). Comme chacun sait, pour emprunter 10, il vaut mieux avoir 3 ou 4, déjà en poche...

C'est l'écart de culture entre le monde de l'entreprise (qui doit prévoir pour mieux faire face à l'avenir) et le monde politique qui raisonne par budget qui est source d'incompréhension.

## Bouleversement dans l'exercice des missions

Déjà sous la présidence Sarkozy, la révision générale des politiques publiques (RGPP) avait contraint la CCI à baisser de 35% son budget de fonctionnement en trois ans.

Le rapport IGF fait mention, au niveau de l'ensemble des CCI, d'une ponction supplémentaire en quelques années, proche du milliard d'euros (la moitié du "fameux bas de laine"). Outre ces efforts, une réorganisation structurelle des CCI est aussi évoquée. Elle part du principe que le leadership du développement économique revient au monde politique plus qu'au monde de l'entreprise.

Cette incompréhension se poursuit. Le poids de la région Aquitaine va augmenter, les schémas d'orientation y seront encore plus prégnants, nous nous développerons selon ce qui sera décidé par les organisations territoriales (Europe, Etat, Région) dont la tendance à la concentration est importante (marque agroalimentaire sud-ouest, maxi cluster aéronautique, agroalimentaire concentré tel que vin, céréales, concept de ville éco-responsable, grands schémas déplacements, maxi pôle universitaire, recherche et innovation de plus en plus concentrées, effet de synergie des mondes entreprise/recherche/université/école, etc sont des exemples de la tendance bien française à fai-

“ Les sur-dépenses et gabegies des monstres concentrés fonctionnant comme des canards sans tête n'ont pas fini de nous surprendre, à la façon RFF/SNCF : dettes, maintenance, ou écart rail/quai...

re gros). Les CCI feront "avec", au mieux, elles récupéreront des missions "terrain" pour exécuter... Les sur-dépenses et gabegies des monstres concentrés fonctionnant comme des canards sans tête n'ont pas fini de nous surprendre, à la façon RFF/SNCF : dettes, maintenance, ou écart rail/quai...

Sur le terrain, en Euskal Herria, nous vivons quelquefois des problématiques au cœur de certaines communautés de communes. Les suspicions mutuelles entre le monde politique et les entreprises se révèlent au travers de gestion de pépinières, de budgets, d'actions terrain... le territoire n'y est pas gagnant. Mais des actions concertées à management public/privé avec la CCI (zones d'activité, initiative/développement, recherche candidat implantation, gestion pôle de recherche, écoles sup., etc) font aussi, ici, très souvent, l'objet de réussite partagée. Rien n'est définitif mais la balance est heureusement fortement positive. Il nous faudra donc accepter d'être complémentaire et de partager des visions et des missions...

## Coût réel de la CCI pour les entreprises

L'entreprise moyenne d'Iparralde a un effectif proche de 5 personnes. Les statistiques de la CCI démontrent qu'une entreprise de moins de 10 personnes verse directement (après méandres des ponctions Etat, Région, etc) 20€ par an. C'est en gros, selon conviction ou obligation, pour un commerçant de Bayonne le budget cadeau de la kermesse Saint-André ou le coût de pépinières d'une manifestation (inclus partiellement la bière fraîche, et son baso berri qui commence à encombrer la maison...). C'est donc acceptable, même si la CCI ne faisait que du vent...

Cette faible participation est due à la capacité de la CCI de mener des missions de développement prises en charge par les structures publiques ne disposant pas d'expertise ni de moyen sur le terrain...

J'ose croire que les missions exécutées (voir rapport d'activité 2013, sur le site de la CCI) sont à la hauteur des coûts payés par les uns (entreprises) et par les autres (structures publiques). A l'heure où ces lignes sont écrites, le bras de fer avec l'Etat sur les réformes des CCI (budget et réorganisation) est de rigueur. Défiance des CCI de l'Hexagone (AG du 27 mai), votée à 95% des présidents présents... Nous gelons donc nos relations avec l'Etat, hors obligations (sécurité, par exemple). Il nous faudra pourtant sortir de ce conflit, car le travail de développement des territoires n'attend pas.





# Lurzaindia un an plus tard

*Maryse Cachenaut, totalement immergée dans le développement de l'agriculture paysanne d'Iparralde, parle en expert. Elle restitue le nouveau déploiement foncier agricole au profit de jeunes exploitants dans la philosophie du syndicat ELB.*

Début 2013 était créée la SCA (société à commandite par actions) Lurzaindia. Comme son nom l'indique son objectif est la préservation de la terre. Elle est issue de la transformation du GFA (groupement foncier agricole) mutuel Lurra créée, il y a plus de trente ans, pour acheter collectivement de la terre agricole en faisant appel à la souscription de parts. Le GFA détenait 14 fermes avec 250 ha qui ont permis d'installer ou conforter près d'une vingtaine de paysans. Sa transformation en SCA en 2013 a permis de dépasser quelques limites liées au statut du GFA, comme l'impossibilité pour des personnes morales d'acquérir des parts ou la limite des 300 ha d'acquisition, l'impossibilité d'acheter du bâti, entre autres. C'est ainsi que Herrikoa ou Terre de liens, équivalent de Lurzaindia au niveau Français, ont pris part, dès 2013, au capital de Lurzaindia.

Ce mois de juin 2014 Lurzaindia a tenu son Assemblée générale. L'occasion pour la structure de revenir sur le travail de cette première année de fonctionnement. Deux grands champs d'action caractérisent Lurzaindia. Le premier, dans la continuité du GFA, est l'acquisition de foncier agricole dans la perspective d'accompagner une installation ou de conforter un paysan dans l'impossibilité d'ac-

cheter du foncier. Cela s'est concrétisé une fois en 2013, en Soule. Nous pouvons dire, d'ores et déjà, que les perspectives pour 2014 sont beaucoup plus importantes mais sont en cours de négociation. Nous aurons l'occasion d'en reparler prochainement. Ces acquisitions permettront certainement d'être plus qu'un coup de pouce dans le parcours d'installation de jeunes (notamment hors du cadre familial), dans la mesure où la difficulté d'accès foncier est devenu un véritable facteur d'exclusion dans ce métier !

## Lutte contre la spéculation foncière

Le deuxième champ d'action est tout aussi important, puisqu'il s'agit d'éviter la perte de foncier à usage agricole. Or, nous sommes bien conscients qu'on est dans ce cas face à une maladie chronique qui mine le Pays Basque. Environ 1000 ha perdent chaque année leur usage agricole. L'autre symptôme, tout aussi persistant, est la hausse des prix qui l'accompagne. Agir, pour éviter la perte de vocation agricole est donc un objectif clairement affiché par Lurzaindia dès le début. Comment cela se traduit-il concrètement ? Lorsqu'un bien agricole (bâti et ou terres agricoles) est mis à la vente, Lurzaindia se porte candidat à l'achat en demandant à la SAFER d'exercer son droit de

“ Il faut éviter la perte de foncier à usage agricole. Nous sommes bien conscients qu'on est, dans ce cas, face une maladie chronique qui mine le Pays Basque. Environ 1.000 ha perdent leur usage agricole chaque année.



● Maryse Cachenaut

préemption, si le bien en question risque de quitter l'usage agricole ou si le prix notifié est trop élevé, c'est-à-dire déconnecté de toute réalité économique agricole.

La SAFER détient, de par la loi, le droit d'intervenir dans ces deux situations, mais ne l'exerce pas toujours faute de candidat prêt à s'engager. En effet, la SAFER se prémunit financièrement en demandant une importante caution au candidat demandeur de la préemption. C'est ainsi qu'en 2013, Lurzaindia est intervenu sur près de 80 ha mis en vente pour se porter candidat et demander une préemption (avec une révision de prix sur une partie). Le vendeur peut alors retirer le bien de la vente, mais Lurzaindia aura réussi à casser plusieurs ventes spéculatives. On ne peut certes pas prétendre avoir réussi à moraliser le marché du foncier agricole au Pays Basque, mais tout de même, il est certain que la présence, et la réactivité de Lurzaindia en 2013 sur ce terrain a eu ses effets concrets. Les prix auront été révisés à la baisse de 18 à 73% dans les cas où elle est intervenue.

Motivée et forte de cette première année de travail et d'actions concrètes, à effet immédiat, Lurzaindia entend poursuivre son développement et compte sur la contribution de ses concitoyens, élus, acteurs économiques pour renforcer son travail en achetant des actions (voir [www.lurzaindia.eu](http://www.lurzaindia.eu)).

L'outil est là, il fonctionne, et sa gestion collective, détenue par des représentants issus du syndicat ELB, de la fédération Arrapitz, d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara et de l'Inter Amap Pays Basque, garantit le respect de sa mission : que la terre nourricière devienne un bien collectif à tout jamais sorti du marché spéculatif !





# Ezkerraren ehorzketa

*Italian edo Alemanian ez, baina beste Europako herrialdetan sozializtek emaitza txarrak bildu dituzte joan den maiatzaren 25-eko hauteskundeetan, guziz Frantzian. Ande Sainte-Marieren kronikak porrotaren arrazoinak aztertzen ditu.*

Vallsek eramaiten duten politikarekin ?

## Estatu zaintzalearen zeregina

Geroz eta argiago dut frantses lehen minixtroak zuzendu politika ekonomikoa, lerro nagusietan behintzat, Sarkozy eta Fillon bikoteak eraman-dakoaren berdintsua dela. Soilik eskeintzaren politika bat, lan kosta sariaren apaltzean oinarritua. Gisa hortan uste dute konpetitibitate sakralizatuan ttanttoak irabaztea, emeki bada emeki... Funtsean politika hori du soilik lehenesten Europar Komisioak ere, Frantziako edozoin gehien-go politiko aldaturik ere ! Ardura paktoa da azken denbora hauetan hitz magikoa Parise aldean joan den urtarileko Hollanden prentsaurreko famatu baten ondotik. Ez da harrizkoa funtsean prentsaurreko hortako adierazpen nagusietako batzu Sarkozyren lema berdintsuak izaita, Alemaniarekin harmonizazio fiskala barne. Politika hori ezkerrekoa ote da, ezkerrekoa izaiten ahal ote da ? Vallsek bultzatu nahi duen politikak helburutzat du aberastasuna kontsumitzailetik produkzio egilerat pasatzea. Helburu hori lortzeko baitezpadakoa du lan sarien moderazioa, lanaren merkatu flexibleagoa, estado probidentzialaren berkokapena eta azkenik defizit "madarikatuaren" apaltzea. Alta, 19. mendeaz geroztik ezkerre beti eraiki edota azkartu da Frantzian eta Europako beste hainbat lekutan justuki estatu zaintzalearen zeregin nagusian eta langile-kontsumitzailekiko aberastasunen berbanaketa duin batean. Agian ainitzek pentsa dezakete 21. mende hastapen huntan distinkzio hori iraganeko kontua dela, alta

## ● Ande Sainte-Marie

Zibilizazio guziak hilkor diren bezala, Manuel Valls lehen minixtro frantsesa ere ohartu da bat batean, ezkerre ere hiltzeko zorian omen dagola... Afirmazio horrek baduke beldurtzekoa berez, ez balitz soilik Vallsen taktika batean oinarritua. Frantziako ezkerrearen eremuan geroz ta boz gehiago altzatzen ari direlarik gobernuaren politikaren kontra, ikusten ari gira alderdi sozialista eta bere deputatuen baitan ere desobedientzia uholde zerbait ari dela antolatzen. Aitortu behar dut halere Vallsen afirmazioaren bigarren zatiarekin ados nagoela : ondoko frantziako lehendakaritzarako hauteskundeetan, Frente Nazionaleko Le Pen alaba sailkatuko da seguruenik, aldaketa nabarmenik gertatzen ez bada anartean. Baina funtsezko galdera hau da : harrizkoa ote da ezkerre heriotzerat kondenatua izaita, Hollande eta

“ Ezkerrekoa naizen heinean, oraindik lanjer haundiagoa ere aintzin ikusten dut geroari begira : ezkerrek luzarako bere balio eta gaitasun guzia galtzea.

dudarik ez ezberdintasun hortan oinarritzen dela herritar bozkatzaila jutzeko nor den eskuinteko eta nor ezkerreko. Hau dela eta, geroz ta jende gehiagok diotelarik Vallsen politika ez dela ezkerrekoa, nago arrazoin osoa dutela. Ezkerre gisa hortako politika batean lerrotatzen bada, ez da harrizkoa nahasmen nardagarri bat sortzea ainitz jendeetan. Ezkerrekoa naizen heinean, oraindik lanjer haundiagoa ere aintzin ikusten dut geroari begira: ezkerrek luzarako bere balio eta gaitasun guzia galtzea. Bai, bada, kit batzuk erranen dute oraindik ezberdintasun batzu badirela politika ekonomiko bat bultzatzeko moldean, malgutasun zerbait nabari dela fragilagoak diren herritarrei begira.

## FNari bidea idekitzen

Urrun gira halere ezkerrekoa, sozialista eta erreformista izan behar lukeen politika hartarik. Ipar orratz hori aktibatu ezean, ezkerre geroz eta gutiago beharrezko edo ezin bertzeko bilakatu-ko da ingurumen politikoa. Jada aipatu hiltzeko arriskuarekin. Frantziatik haratago, ezkerrek galdu du ere egiazko alternatibarako gaitasuna europar mailan ere. Maiatzaren 25eko hauteskundeetan sozial demokrata zerrenden emaitza txarrak hor ditugu lekuko. Hollandek seriozki pentsaketa egin behar luke ikusita zer nolako emaitza katastrofikoak lortu dituzten sozialista irlandes, holandiar edo finlandiarrek : hauek ere lerrotatuko direlarik eskeintza ekonomikoaren politika soilari. Bi emaitza aski on halere aipatzekoak : Italian eta Alemanian, justuki bi argumeto Vallsen politikaren aurkakoak nolabait. Italian Matteo Renzi lehen minixtro berriak lehen helburutzat du politika ekonomikoan funtsezko oreka bat bilatzea eskeintza eta alde-beharren artean eta Alemanian sozial demokratek lortu dute minimozko pagasaria legeztatzea enpresa guzietan. Hollande eta Vallsek uko egiten diote ezkerreko alternatiba arrazoizko eta progresibo bat bultzatzeari. Ondorioz eskuinekoak (hauek asumitzen dutelarik egiazko eskuineko politika neoliberal) baita ere ezkerrekoak ( umezurtz sentiturik) ezker hortarik urruntzen dira urrats haundiz. Afera hortan kezagarriena, negargarriena kasik, da gobernu horrek bidea libre uztea muturreko alternatiba sinetsgarri bakarria bilakatzea lortzen ari den FNari. Nola ez aipa ere beste ezkerrek dituen zailtasunak gaizkizaita horren kapitalizatzeo hauteskunde emaitzetan. Argi izpia, etortzekotan, ezker osoaren berkokapen batetarik etorriko da. Ezker erreformista bezain alternatiboa, justizia sozialean eta ikuspegi ekologikoan oinarrituko dena. Ipar Euskal Herri huntan ere laboratorio berri hori bultzatzeko premia dago. Hemen ere Pariseko bikotearen bilan politikoa zerotik hurbilekoa baita, mementoan segurik. Horren berri baduzue jada zuen hilabetekari huntan.



# La résurgence de la mémoire historique

*La mémoire historique en appelle au souvenir et à la transmission intergénérationnelle. Au gré des commémorations et de l'actualité. Commémoration du D-Day, abdication du roi d'Espagne, processus de paix irlandais... Anne-Marie Bordes survole une actualité qui fait la part belle aux résurgences du passé.*

L'actualité de ces dernières semaines a vu le retour en force de la notion de "mémoire historique" qui renvoie au souvenir, à la transmission intergénérationnelle et au travail d'historiens, après avoir émergé en France dans les années 70 où elle marqua son époque. Ainsi, lors du 70<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement allié sur les plages normandes le 6 juin 1944, marqué pour la première fois par la reconnaissance officielle et solennelle des 20.000 victimes civiles oubliées de la Libération et de l'Histoire, tombées sous les bombardements alliés lors de la bataille de Normandie. Images fortes, lourdes de sens, comme le contraste entre le tailleur noir de la chancelière allemande Angela Merkel côtoyant le vert pomme d'une Elisabeth II printanière, qui durant la guerre portait l'uniforme d'apprentie ambulancière dans l'armée britannique. Résurgence subite quelques jours auparavant, le 2 juin, lors de l'abdication surprise du roi d'Espagne, Juan Carlos. L'Espagne, toute à sa crise et ses affaires de corruption, se revoyait subitement en ce mois de novembre 1975 où le futur souverain désigné par le général Franco allait être proclamé roi devant un aréopage de dignitaires franquistes pleurant leur

Caudillo décédé deux jours plus tôt.

## Les plaies loin d'être pansées

2014 : les deux Espagne ne sont pas encore réconciliées, le spectre de la guerre civile reste vivace. Héritiers des ennemis d'hier, PP et PSOE, encore sous le choc de leurs 5 millions de votants perdus lors des dernières européennes, ont fait corps pour faciliter l'avènement de Felipe VI, faisant taire au nom de la raison d'Etat, les revendications en faveur d'un référendum fondateur. Monarchie ou République? La Transition on le sait, fit l'impasse sur les crimes du franquisme, les plaies sont loin d'être pansées. La fameuse loi sur la "Memoria historica" adoptée en 2007, signée José Luis Zapatero (premier chef de gouvernement à avoir eu le courage de raviver les blessures dans l'espoir de mieux les guérir), appelée à reconnaître les victimes de la dictature, entravée par une droite récalcitrante, n'est malheureusement pas allée jusqu'au bout de ses objectifs. "Une honte, selon le juriste José Antonio Martin Pallin, *que les victimes aient par exemple, à assumer l'ouverture des fosses communes. Ce serait à l'Etat de s'en charger!*"

“ Héritiers des ennemis d'hier, PP et PSOE, encore sous le choc de leurs 5 millions de votants perdus lors des dernières européennes, ont fait corps pour faciliter l'avènement de Felipe VI.



● Anne-Marie Bordes

L'ex-magistrat du Tribunal suprême et porte-parole de l'Association des juges pour la démocratie, participait en fait au forum sur le "Respect des droits de l'homme pour les personnes emprisonnées", organisé le 21 juin par les collectifs citoyens Lokarri et Bake Bidea. Là encore invocation au travail nécessaire de mémoire sans exclusive que suppose la recherche d'une paix définitive au Pays Basque.

## Le danger c'est le silence

Quelques jours auparavant Jonan Fernandez, responsable de la commission "Paix et vivre ensemble" du gouvernement basque, invité du PNV dans le cadre de Lema Eguna à Anglet, avait laissé entendre que "20 ans après les accords du Vendredi Saint, la recherche du vivre-ensemble paraît secondaire en Irlande. La question du passé, expliquait-il, reste un grave sujet de conflit. L'Irlande pourrait non pas voir resurgir la violence armée mais des violences éparses si ce travail n'est pas approfondi. Le danger en effet c'est le silence". Selon le psychiatre biscayen José Guimon passionné par cette question "le vecteur de la transmission intergénérationnelle du drame" est bel et bien le silence. Une magnifique exposition présentée en début d'année à l'Hôtel de ville de Paris, illustre parfaitement cette règle. Intitulée "Fusillé pour l'exemple. Les fantômes de la grande guerre. Centenaire de la guerre de 14-18", elle racontait comment un siècle après la mort des 650 poilus arbitrairement accusés d'"abandons de poste" ou "désobéissance devant l'ennemi", sommairement jugés et exécutés, nombre de leurs descendants y compris de la troisième génération, n'ont pas encore soigné tous leurs maux, fruits de la honte et du silence ayant frappé leurs familles. La plupart d'ailleurs n'ont pas obtenu réparation.



# L'héritage des "Troubles"

Dans sa précédente chronique, David Lannes s'était interrogé sur la récente arrestation de Gerry Adams pour sa prétendue implication dans un crime de l'IRA survenu il y a plus de 40 ans. Il poursuit dans ce numéro sa réflexion sur les menaces qui pèsent sur la stabilité politique de l'Irlande du Nord.



● David Lannes

Les quelques jours que dura la garde à vue de Gerry Adams suffirent à faire vaciller les institutions nord-irlandaises alors que ces structures héritées des Accords du Vendredi Saint en 1998 semblaient pourtant bien arriérées. L'arrestation d'Adams illustre parfaitement le potentiel dévastateur d'un passé conflictuel et la nécessité pour les différentes parties de parvenir à un accord pour que ce passé n'hypothèque pas le futur de l'Irlande du Nord. Ce n'est évidemment pas chose facile et, pour reprendre les termes de Theresa Villiers, actuelle secrétaire britannique à l'Irlande du Nord, "s'il y avait une solution facile, elle aurait fait partie des accords de 1998".

## Menaces sur la stabilité politique

En 2009, un Groupe consultatif sur le passé présidé par deux religieux, Lord Eames et Denis Bradley, avait rendu public un rapport sur le sujet au terme de 18 mois de travaux. Pour Denis Bradley, "gérer l'héritage de notre passé troublé et violent [...] est le dernier et le plus difficile défi pour une société qui émerge d'un conflit". Il n'existe en particulier pas de recette miracle, et c'est pourquoi le comité ne proposa pas une déclinaison locale de la Commission vérité et réconciliation qui officia en Afrique du Sud, mais plutôt une Commission sur l'héritage visant à "aider la société à avancer vers un futur partagé, enquêter sur les crimes du passé, et obtenir des informations sur les cas de meurtre [...]". Pas d'amnistie immédiate en échange de confession donc... Le groupe consultatif sur le Passé prévoyait également "que le plus proche parent de chacune des personnes mortes en raison du conflit en Irlande du Nord depuis 1966 reçoive une indemnisation unique et définitive de 12.000£". Cette mesure suscita une telle

levée de boucliers chez les Unionistes qui n'admettaient pas que des familles de militants de l'IRA puissent être indemnisées que le rapport de Eames et Bradley fut enterré...

Outre le ressentiment causé par les quelque 3000 meurtres non résolus des Troubles, deux autres menaces mettent toujours la stabilité politique de l'Irlande du Nord à rude épreuve, même si elles peuvent paraître futiles. La première est relative aux drapeaux : l'Union Jack doit-il flotter sur les bâtiments officiels ? Les particuliers peuvent-ils marquer leur territoire en le couvrant de drapeaux britannique ou irlandais ? La seconde a trait aux innombrables parades qui dégénèrent fréquemment en affrontements. Afin de régler ces trois problèmes non résolus par les accords de 1998, l'Irlande du Nord a demandé en juillet dernier la médiation de Richard Haass, un ancien diplomate américain. Après plusieurs mois de travail, et la rédaction de 7 versions différentes d'une proposition d'accord, Richard Haass fut malheureusement contraint d'annoncer l'échec de sa médiation le 31 décembre dernier. Gerry Adams, le Président du Sinn Fein avait bien déclaré que son équipe de négociateurs estimait qu'il y avait "la base pour un accord dans les propositions mises en avant", mais les Unionistes firent capoter les négociations en refusant de se plier à un "code de conduite" pour les parades et à un compromis sur les drapeaux.

## Rapport Eames et Bradley

En janvier dernier, Haass a rendu publique la dernière version du texte qui avait été proposé aux différents acteurs, afin de les placer devant leurs responsabilités. On retiendra en particulier de ce texte de 39 pages qu'un consensus avait (presque) été trouvé sur la gestion des crimes non résolus des Troubles. Ce consensus reprend d'ailleurs les grandes lignes du rapport de Eames et Bradley, rendu plus acceptable par 5 années supplémentaires de statu quo. Les principaux points en sont les suivants :

- Soutien aux victimes et aux survivants : "la première exigence pour un traitement exhaustif de l'héritage du passé doit être de subvenir aux besoins sociaux et de santé des victimes et des survivants". Un important point de discorde subsiste toutefois : aucune définition consensuelle des "victimes" n'a pu être trouvée.
- Création d'une Unité d'enquêtes historiques chargée des affaires liées au conflit.

“ Une fois passée la stupeur de la garde à vue de Gerry Adams, de nombreux acteurs politiques d'Irlande du Nord ont réclamé la reprise des discussions, malgré les désaccords persistants sur les drapeaux et les parades.

- Création d'une Commission Indépendante pour le Recueil de l'Information qui se chargerait, à la demande des familles, de démarcher les groupes paramilitaires ou les gouvernements afin d'obtenir des informations de la part des responsables des exactions. Un point essentiel ici est que "les déclarations données dans de telles conditions seraient irrecevables devant les tribunaux et protégeraient les individus de l'auto-inculpation". Le rapport insiste sur le point qu'il n'est cependant pas question d'amnistie "sous quelque forme que ce soit". Aucune protection n'est en effet accordée contre d'éventuelles poursuites basées sur d'autres éléments à charge.

- Création d'un groupe sur l'Histoire chargé de produire "une chronologie factuelle du conflit [...] de 1968 à 1998. Dirigé par des universitaires qualifiés, "il n'aurait pas pour but de condamner ou de pardonner, mais de mettre à disposition du matériel contextualisé et basé sur des faits avérés".

L'échec de la médiation de Haass, malgré ces avancées notables, a précédé de quelques jours l'arrestation de Gerry Adams. A toute chose malheur est bon : une fois passée la stupeur, de nombreux acteurs politiques d'Irlande du Nord ont réclamé la reprise des discussions, malgré les désaccords persistants sur les drapeaux et les parades. Comme l'a déclaré Amnesty International, "les progrès réalisés par les parties, et par l'équipe de Haass, vers une nouvelle approche du passé ne doivent pas être gâchés ou obscurcis par un désaccord sur d'autres problèmes".





Jean-Marc-en kronika

## Tout ça pour ça !



Ainsi donc la cour d'assises de Pau a rendu, ce mercredi 25 juin, un verdict d'acquiescement du Docteur Nicolas Bonnemaïson, qui fut accusé d'avoir commis sept empoisonnements. Cette affaire, on le sent bien, ne fait pas simplement jurisprudence. Elle est au cœur d'un séisme hospitalier, médical, humain, éthique, philosophique, religieux et politique. Elle est à la fois complexe et singulière. C'est un tsunami dont on pressent que les conséquences débordent de tous côtés, s'infiltrant dans toutes les strates de la société française et sûrement au delà. On touche à un tabou : le passage de la vie à trépas et son corollaire "Tu ne tueras point" qui nous colle aux doigts comme le sparadrap du capitaine Haddock dans "L'affaire Tournesol".

### C'est le rôle final !

Certes, il faudrait faire quelque chose contre la mort ! Pour l'instant on doit faire avec. Et on le fait avec beaucoup d'hypocrisie. Ce procès en assises, s'il n'est absolument pas le lieu adapté, ni pour faire comparaître un médecin tel que Nicolas Bonnemaïson ni pour ergoter d'éthique, nous aura permis d'entendre, à défaut de voir, ce que peut être la fin de vie de la bouche même d'urgentistes et de médecins en soins palliatifs. Des témoignages poignants dont celui de Bernard Kouchner sont venus situer la complexité du sujet abordé mais aussi les limites de la loi Léonetti de 2005 qui, si elle peut permettre la fin de l'acharnement thérapeutique, ne donne pas la possibilité de mourir dans la dignité puisque la personne en fin

de vie meurt par l'arrêt de l'alimentation et de l'hydratation... En clair, on meurt de faim et de soif. Si l'ancien ministre de la Santé sous Mitterrand a fait mouche, c'est qu'il a indiqué qu'il se sentait responsable de n'avoir pu faire une loi qui permettent vraiment d'abrèger les souffrances notamment en accélérant le processus de l'extrême fin de vie. Et très clairement, il a précisé que les chefs des principales religions en France (sauf un) se sont opposés à aménager l'inéluctable : il faut souffrir pour gagner le paradis. La question fondamentale à travers un débat fondamentalement sociologique est bien de savoir quel sens nous donnons à l'agonie.

### L'hôpital qui se fout de la charité ?

La direction de l'hôpital a fait très fort depuis le début de l'affaire durant l'été 2011. Après dénonciations de six personnels de santé, elle se rapproche du procureur de Bayonne sans même rencontrer le Docteur Bonnemaïson qui se fait cueillir le lendemain matin sur son lieu de travail. Pendant qu'elle ordonne le silence des personnels de santé, elle octroie trois semaines de congés supplémentaires au personnel accusateur tout en leur fournissant des voitures de fonction pour se rendre au procès. Elle a voulu faire du docteur poursuivi la seule victime d'un manque de communication et de régulation interne, d'une organisation hospitalière parfois défaillante. La seule victime d'une loi inadaptée et d'une hypocrisie trop générale face à la complexité et la fragilité de notre système de soins. Lequel est, au sein de l'hôpi-

tal, une micro société où des dysfonctionnements émergent, clivant les personnels soignants, entraînant rivalités, souffrances, jalousies et coups fourrés.

### Maréchal nous voilà !

Ainsi naquit le 7 octobre 1940 un Ordre des médecins sous le gouvernement de Vichy. C'est en juillet 1943, que le Conseil supérieur de la médecine devient le Conseil national de l'ordre des médecins. La revue *Le concours médical* éditée de 1940 à 1944 a véhiculé auprès du corps médical les décisions adoptées par le Conseil de l'Ordre concernant le recensement et l'application des mesures d'interdiction des médecins étrangers et juifs. En prononçant une mesure de radiation contre le docteur Nicolas Bonnemaïson avant la justice pénale, cette juridiction d'exception méprise le droit. Ancien président départemental et actuel vice-président, en croisade contre la grande majorité des membres du conseil départemental 64 (dont on doit saluer le courage), le docteur Marc Renoux, qui porte la même croix que son guide Aillet et ses corbeaux, ne l'emportera pas au paradis. La bataille qui s'annonce est bien celle de vouloir radier cet ordre des médecins d'un autre temps.

Pour l'anecdote, la suppression de l'Ordre faisait partie des 110 propositions de l'engagement du candidat Mitterrand à la Présidence de la République, qui qualifiait l'institution ordinale d'"*offense pour la démocratie*". Celui qui a reçu l'Ordre de la Francisque début 1943, en faisant allégeance au Maréchal, n'a pas tenu sa parole. Pétain, c'est dingue!

## La solution euthanasie

● Xipri Arbelbide

Je ne commenterai pas le jugement du Dr Bonnemaïson : je ne suis pas juge. Mais je voudrais faire part des réflexions que m'a inspirées tout ce que j'ai lu et entendu au cours de ces trois semaines. D'abord, je dirai ma surprise de voir les militants de l'euthanasie essayer de récupérer pour leur cause ce médecin qui a lui-même déclaré "*l'euthanasie n'est pas mon combat*." (*Le Monde* 8/6). Par ailleurs, ce que tout le monde désire, c'est la fin des souffrances insupportables. L'euthanasie est un moyen pour y arriver. Le seul ? La loi Leonetti avec ses soins palliatifs n'est-elle pas faite pour cela ? On dira que malgré cette loi, les souffrances continuent. C'est qu'elle n'est pas appliquée. En Iparralde, seule la clinique Annienia de Kanbo assure ces soins dans les règles de l'art. Ailleurs on fait pour le mieux avec les moyens du bord. Ce n'est pas aux urgences débordées que l'on peut les assurer, malgré la meilleure volonté du monde. En France, 75% des malades ne peuvent en bénéficier: il ne s'agit pas de plus ou moins de morphine, d'une piqure de ceci ou de cela. C'est tout un accompagnement qui suppose un personnel formé et destiné à cela. Quand la loi laisse de côté les 3/4 de la population concernée, il y a quelque chose qui ne tourne pas rond ! Ceux qui pratiquent les soins palliatifs d'une façon normale vous diront que rares sont les cas de souffrance insurmontable. Il restera des cas extrêmes. La piqure létale sera-t-elle alors la solution ? Je cite Mme Delaunay, ancienne ministre socialiste: "*En 45 ans de médecine hospitalière dont 30 ans en oncologie, aucun malade ne m'a jamais demandé d'abrèger ses souffrances. Les familles, en revanche, interviennent plus souvent. 'Pourquoi ne faites-vous rien, docteur ?' disent-elles. Les malades jamais.*" (SO du 29/6).

Il y a une loi, appliquons-la. Si l'on entrouvre la porte, elle finira grande ouverte. Dans l'Oregon, la loi définit déjà la fin de vie comme une espérance réduite à six mois. On en arrivera à euthanasier pour souffrances psychiques de l'entourage les malades d'alzheimer. On fixera un âge limite pour cause de surpeuplement des maisons de retraite. M. Attali, prédit que "*l'euthanasie deviendra un instrument essentiel de gouvernement.*" Certains proposent de limiter la vie à 80 ans ! Quant aux infirmières que leur sensibilité rendrait incapables de piquer en série, (trois ans après, certaines ont encore besoin du psychologue à Bayonne) on les reclasera en caissières de Casino, pour inaptitude. Avant de parler de nouvelle loi, commençons par appliquer celle qui existe.



# Décider

● Jakes Bortayrou

Le mot est décidément d'actualité en cette année 2014. La Crimée a décidé unilatéralement et dans des conditions contestables. L'Écosse va décider en septembre selon un scénario démocratique. La Catalogne voudrait décider en novembre malgré une impossibilité constitutionnelle. Au Pays Basque un vaste mouvement citoyen a revendiqué lors d'une action spectaculaire le droit de décider. Quant au Pays Basque Nord, il devra revenir sur la "mauvaise" décision en faveur d'une Collectivité territoriale à statut particulier pour choisir son avenir institutionnel dans un éventail réduit d'hypothèses.

La chaîne humaine du 8 juin dernier a été sans conteste une belle réussite militante et populaire. Elle a démontré si besoin était la capacité du peuple basque à l'auto organisation et à inventer des défis politiques mobilisateurs. Le premier succès de "Gure Esku dago" est d'avoir réussi à faire se rejoindre dans l'action les deux courants historiques du mouvement abertzale, ce qui n'est pas peu. Si elle a profité de l'ambiance de cette année particulière, elle est aussi la première initiative d'ampleur de la phase post-lutte armée concernant le fond du conflit.

Sans sous-estimer ses potentialités, la dynamique amorcée pose pourtant des questions qui ne sauraient être trop longtemps différées. Présentés par les animateurs du mouvement comme "pré-politiques", les affirmations "Nous sommes un peuple" et "Nous avons le droit de décider" sont tout sauf un constat objectif incontesté et accepté par tou-te-s les habitant-e-s du Pays Basque. Or, parfaitement résumé par la déclaration de Lizarra-Garazi, le conflit au Pays Basque a d'autres facettes : tout autant l'objet de la décision (quel statut politique pour le Pays Basque ?) qu'en amont le territoire où elle s'applique (qui décide pour qui?) et le sujet de la décision (quel "nous", quelle communauté politique à qui s'applique le droit

de décider?). Contourner la question en disant que toute personne habitant au Pays Basque, quel que soit son sentiment d'appartenance nationale, basque, français, espagnol, sénégalais ou autre, peut se retrouver autour du droit démocratique à décider ne mène qu'à une impasse. Le droit de décider, comme tous les droits est l'apanage de personnes concrètes mais s'exerce en la matière collectivement (il ne s'agit pas de décider où chacun partira en vacances) et ses conséquences concernent le "nous". Question fondamentalement politique qui constitue le

construction. "Nous sommes un peuple" et "nous avons le droit de décider" restent une affirmation abertzale totalement légitime mais plus un projet qu'un constat de la réalité. A la différence de l'Écosse, le "nous" et le "qui décide pour qui ?" sont ici des points de désaccord avant même l'objet de la décision. Pour que se constitue une communauté politique de décision l'histoire a montré et l'actualité le confirme, qu'il faut que se combinent plusieurs facteurs. Au Pays Basque Sud la politique de répression sélective en direction des provinces basques et indiscriminée au

**Le sentiment d'appartenance à une communauté politique basque distincte est majoritaire dans le Communauté autonome, plus faible en Navarre et en voie de construction en Iparralde.**

cœur du fait national : j'accepte de décider au sein d'une communauté politique, dont la définition peut être changeante et les bases diverses, mais pas d'une autre. Un Sénégalais vivant au Pays Basque peut accepter que les habitants de ce pays, lui y compris, décident ensemble de leur avenir. Mais il serait incongru qu'il demande que tous les Sénégalais participent à la décision. La chose est beaucoup moins évidente pour une personne qui s'identifie à la communauté politique française ou espagnole au sein de laquelle elle a l'habitude de décider et à laquelle elle reconnaît cette légitimité.

Difficulté supplémentaire au Pays Basque, fruit de l'histoire ancienne et récente, le territoire de la décision fait clivage. Le sentiment d'appartenance à une communauté politique basque distincte de la communauté de l'État-nation dominant est très fort et majoritaire dans le Communauté autonome. En Navarre il est plus faible et différent. Quand au Pays Basque nord il est minoritaire et en voie de

sein de ces territoires a été un facteur puissant d'identification des immigrés des autres régions de l'État espagnol à la lutte de libération nationale et d'intégration au peuple basque. En Catalogne, l'essor actuel du phénomène indépendantiste relève d'un mécanisme similaire où la répression est remplacée par des phénomènes de discrimination économique. En Pays Basque Nord les évolutions récentes ont beaucoup à voir avec une traitement discriminatoire du territoire qui unifie, malgré eux, ceux qui y vivent par le refus de la prise en compte des opinions majoritaires, de l'application du droit commun, le mépris répété affiché par le pouvoir. Mais il faut aussi des facteurs positifs comme un discours moderne et intégrateur sur la nation, des projets et des combats collectifs partagés, un projet d'émancipation mobilisateur. Tout cela existe déjà au Pays Basque et doit être plus que jamais travaillé et renforcé. Afin que décider collectivement devienne une évidence pour la majorité.

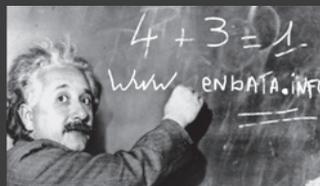
Notre couverture : Le préfet des pyrénées-Atlantiques Pierre-André Durand. Photo R.R.

## Lan eskaintza

Vous êtes admissible à un emploi aidé, bilingue, et prêt à renforcer l'équipe d'Enbata ? Un poste de CAE, pour une personne bilingue (français, euskara) va être dédié au suivi des abonnés d'Enbata (contacts téléphoniques) et à la présence d'Enbata dans les événements militants d'Iparralde. Formation et suivi assurés par l'équipe d'Enbata.

Contact : [info@enbata.info](mailto:info@enbata.info)

## A nos abonnés



Vous êtes nombreux à apprécier la nouvelle formule d'Enbata, une édition électronique

hebdomadaire et un mensuel papier. Pour financer ces deux publications Enbata n'a d'autre ressource que les abonnements. Pour que la parole abertzale continue, réabonnez-vous et abonnez vos amis. Milesker.

■ **Enbata**, mensuel politique basque, 3, rue des Cordeliers, 64100 Bayonne. Tél. 05.59.46.11.16 [enbata@wanadoo.fr](mailto:enbata@wanadoo.fr)  
**Abonnement d'un an : 40€**  
**Responsable de la publication:** Jakes Abeberry.  
**Dessins:** Etxebeltz. Imprimerie du Labourd, ZI Saint-Etienne Bayonne. Commission paritaire n°0317 C 87190

